



**Explicéo – Analyse détaillée des recettes et coûts
des services d’eau potable
Données 2023 – rapport anonyme**

Août 2025



TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Présentation de l'étude	4
A. Méthode.....	4
1. La démarche : développer une approche fonctionnelle des coûts	4
2. La matrice utilisée.....	5
3. La ventilation des recettes (par type) et des dépenses (par fonction)	5
4. La notion d'« épargne patrimoniale »	6
5. Choix des indicateurs et dénominateurs.....	6
B. Collectivités participantes	6
1. Liste des participants	6
2. Statuts des collectivités et modes de gestion	8
C. Limites de l'étude	9
Les recettes en 2023	10
A. Comparaisons en termes de prix 120 m ³ et de recettes réelles du service par rapport au volume facturé aux usagers	10
B. Composition des recettes.....	11
Les dépenses courantes en 2023	13
A. Niveau des dépenses courantes.....	14
B. Coûts de production, achats d'eau et stockage	15
C. Coûts de distribution.....	17
D. Coûts de gestion des abonnés.....	19
E. Coûts de pilotage et support.....	20
L'épargne patrimoniale en 2023	22
A. La constitution de l'épargne patrimoniale	22
B. Niveau de l'épargne patrimoniale	22
C. Souplesse de l'épargne patrimoniale	24
D. Appréciation du niveau d'épargne	25
Conclusion	27
Annexe 1 : Définition des différentes fonctions « eau potable »	28
Annexe 2 : statistiques	31
A. Recettes.....	31
B. Dépenses courantes : € / m ³ abonnés.....	32
C. Dépenses courantes : ratios	33
D. Epargne patrimoniale	34

INTRODUCTION

Renouvellement de réseaux vieillissants, mise en œuvre de traitements de potabilisation des eaux brutes et de dépollution des eaux usées toujours plus poussés, adaptation au changement climatique, réduction des pollutions et émissions de gaz à effet de serre... L'Union des industries et entreprises de l'eau (UIE) chiffre à 4,6 milliards annuels les besoins d'investissement supplémentaires des services publics de l'eau et de l'assainissement (SPEA) en matière sanitaire et environnementale¹. À ces dépenses il faut ajouter celles d'exploitation des ouvrages nouveaux ou modernisés souvent beaucoup plus consommateurs d'énergie, de réactifs, nécessitant une main d'œuvre plus qualifiée. Or le financement des services est d'ores et déjà rendu plus compliqué par la baisse tendancielle de la consommation en eau depuis les années 1990 et qu'il faudrait amplifier en raison du dérèglement climatique, de la réduction des aides et autres subventions aux SPEA (agences de l'eau, département, Union Européenne...) tandis que les impayés augmentent, conséquence de la précarisation d'un certain nombre d'abonnés. C'est l'effet ciseau : l'augmentation des dépenses et la réduction des recettes qui accroissent la tension économique sur les services. Pour répondre à ces difficultés, les collectivités locales doivent notamment passer d'une logique d'efficacité à une logique d'efficience, mais augmenter le prix de l'eau sera inévitable.

Dans ce contexte économique d'augmentation des tarifs auxquels s'ajoutent de plus en plus d'inquiétudes sur la qualité de l'eau potable, la demande sociétale de transparence s'accroît. Divers rapports, accès aux données du service et instances ont été mis en place pour y répondre : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS), accès aux données nationales du Système d'information sur l'eau (Sispea) et site internet grand public associé, mise en ligne des résultats des analyses de l'eau, etc. En outre, même si la facture distingue les rubriques eau et assainissement collectif des eaux usées (pour les immeubles raccordés), elle reste bien souvent assimilée par l'utilisateur à la « facture d'eau ».

Malgré tout, le rapport de février 2016 du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'inspection générale de l'administration (IGA) intitulé « *Eau potable et assainissement, à quel prix ?* », pointait une insuffisance dans la connaissance des coûts liés au fonctionnement et investissement des services publics d'eau et d'assainissement. Or, cette connaissance des coûts est un élément important de transparence pour justifier du prix demandé aux usagers pour financer le service, et de disposer d'une base solide pour discuter démocratiquement des choix d'investissements et d'exploitation du service.

S'ajoute à cela l'insuffisance du référentiel historique de prix unitaire pour une consommation type de 120 m³/an, ou des approches comptables (par nature de dépenses : personnel, énergie...) des collectivités et opérateur pour expliquer et comprendre la réalité des coûts des SPEA. Alors que la transparence est aujourd'hui une demande importante des usagers des services publics, cette méconnaissance (due, au moins en partie, à une absence de données consolidées) crée de la suspicion sur la légitimité du prix de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur les choix et dépenses engagés par leurs gestionnaires pour répondre aux enjeux de l'assainissement des eaux usées. Alors comment expliquer les coûts et le prix des services d'assainissement ? Quels enseignements économiques, sociaux et environnementaux en tirer ?

Pour répondre à ces questions, la FNCCR a développé un nouveau référentiel partagé de décomposition des coûts et des recettes des services d'eau et d'assainissement sur une base fonctionnelle. L'objectif est à la fois de répondre aux besoins d'explication et de transparence des collectivités (et donc de justifier le niveau du prix de l'eau aux usagers), mais également de permettre aux services d'identifier leurs spécificités en se comparant à partir de coûts unitaires significatifs pour chaque fonction étudiée. En mettant en évidence les liens entre les coûts fonctionnels et les caractéristiques techniques du service, le référentiel peut servir à caractériser les points forts et les éventuelles faiblesses des services, et à interroger les choix. Pour ce faire, la méthode fusionne les coûts des différents budgets de la collectivité organisatrice et le cas échéant du ou des opérateurs publics ou privés de son service public de l'eau ou de l'assainissement.

Sans remettre en cause les outils locaux mis en place et leur utilité, il s'agit donc de proposer une méthode simplifiée d'analyse des données comptables existantes, et permettant d'expliquer le prix de l'eau et de permettre des comparaisons entre collectivités.

¹ UIE. Maria Salvetti. (2022). *Patrimoine eau potable, assainissement collectif, eau potable en France. Une approche des enjeux financiers de la sécurité hydrique.*

Dans un premier temps, l'étude sera présentée à travers sa méthode et les services participants. Ensuite, seront exposés les principaux résultats en matière de recettes, de dépenses et d'épargne patrimoniale pour l'année 2023.

Le référentiel d'analyse des recettes et des coûts de l'eau et de l'assainissement est un outil élaboré par la FNCCR et le bureau d'études Citexia, avec le concours financier de l'Office Français de la Biodiversité et Performance publique.

PRESENTATION DE L'ETUDE

Avant d'en exposer les résultats, l'étude sera présentée à travers trois prismes : la méthode, les collectivités participantes et les limites.

A. Méthode

Il est proposé dans un premier temps d'exposer la méthode élaborée par la FNCCR avec l'appui du cabinet Citexia, en précisant en premier lieu le contexte de l'étude. Ensuite seront présentées la matrice d'analyse utilisée et le traitement des données (ventilation opérée sur les recettes et les dépenses). Nous expliciterons ensuite la notion d' « épargne patrimoniale », retenue pour qualifier le potentiel d'investissement dégagé par le service, avant d'apporter certaines précisions sur les comparaisons et statistiques effectuées.

1. La démarche : développer une approche fonctionnelle des coûts

La démarche vise à passer d'une présentation et d'une analyse comptable et financière classique par nature de dépenses à une **décomposition « fonctionnelle » des coûts** (leur « objet ») et à une **analyse au travers de ratios caractéristiques**. Les dépenses sont ainsi ventilées entre les différentes fonctions opérationnelles du service concerné (collecte, épuration, gestion des abonnés etc...). En utilisant des variables dimensionnantes caractéristiques de chaque fonction, on peut alors calculer des **indicateurs explicatifs des coûts, tant sur les volets économiques et financiers que sur les volets contextuels et techniques**. La structure des tarifs et des autres recettes peut également être analysée plus finement afin d'expliquer les différents éléments du prix de l'eau, d'identifier leur sensibilité aux évolutions d'assiettes (baisse des consommations...), de calculer des coûts spécifiques (pour déterminer un prix de vente d'eau en gros), ou encore de permettre des comparaisons entre services.

Le référentiel s'articule autour de trois notions définies ci-après : les recettes totales, les dépenses courantes et l'épargne patrimoniale, en s'affranchissant des opérations purement comptables.

Ainsi, l'analyse porte sur **les recettes réelles et les dépenses réelles de la section d'exploitation du compte administratif² pour les entités publiques et du compte annuel de résultat d'exploitation pour les recettes et dépenses exécutées par les concessionnaires** :

En ce qui concerne les recettes, seules celles revenant au service lui-même sont incluses dans l'analyse, à l'exclusion de celles qui ne font que transiter par le budget mais dont le service n'est pas réellement bénéficiaire (TVA, redevances des agences de l'eau et autres recettes facturées pour le compte de tiers). De même, les flux financiers entre différentes entités d'un même service sont neutralisés afin qu'une recette n'apparaisse pas plusieurs fois (même si elle est associée à une dépense correspondante). Les recettes totales correspondent aux flux financiers réels au profit du service.

En ce qui concerne les charges, sont tout d'abord considérées toutes les dépenses courantes (à l'exclusion des dépenses d'investissement), c'est à dire **les dépenses réelles liées à l'exploitation quotidienne du service : collecte des eaux usées, épuration, gestion abonnés et fonction pilotage et support**. Il s'agit essentiellement des dépenses dites « de gestion courante » dans les comptes administratifs. Ces dépenses sont affectées aux grandes fonctions exercées par le service.

Comme pour les recettes, les dépenses traduisant des flux financiers entre différentes entités d'un même service (par exemple la part collectivité perçue par un concessionnaire pour le compte de la collectivité concédante) doivent être « neutralisées ». De même, les redevances des Agences de l'eau sont appliquées sur la facture d'eau ou d'assainissement mais ne font que « transiter » par le budget du service, et sont donc exclues de l'analyse (à l'exception de la redevance prélèvement).

² Sous quelques réserves, détaillées ci-après

2. La matrice utilisée

L'outil en lui-même prend tout d'abord la forme d'un fichier Excel, que l'on appellera ci-après « matrice ».

[illegible]

Dans cette matrice, **les données comptables des services ont été renseignées et retraitées**, afin d'être exploitables dans le cadre du référentiel Explicéo. Cela implique l'étude successive des comptabilités des différentes « entités » composant le service, puis une consolidation au niveau de la collectivité.

Les sommes relevant de « flux de transition » ont été exclues et les montants correspondant à des charges financières ou aux amortissements ont été écartés, pour intégrer l'« épargne patrimoniale » (voir ci-dessous).

3. La ventilation des recettes (par type) et des dépenses (par fonction)

Chaque donnée comptable a été « ventilée » par « fonction » ou « objet », c'est-à-dire affectée à une catégorie de recettes ou de dépenses.

Les recettes et les dépenses d'exploitation (ou « courantes ») des services d'eau potable ont été affectées dans les fonctions suivantes (*les définitions de chaque fonction sont disponibles dans l'annexe 1 de ce document*):

Recettes totales	Dépenses courantes
• Vente d'eau aux abonnés • Vente d'eau hors périmètre • Services accessoires et exclusifs • Participation BG défense incendie (DECI) • Subventions d'exploitation • Subventions patrimoniales	• Achats d'eau • Production et stockage de l'eau • Distribution • Gestion des abonnés • Pilotage et support

Ensuite, les données des différentes collectivités participantes sont agrégées pour obtenir des statistiques, notamment des moyennes pondérées.

4. La notion d'« épargne patrimoniale »

La part des recettes qui excède la couverture des dépenses nécessaires à l'exploitation du service (ou de dépenses courantes du service) est (ou sera ultérieurement) utilisée pour renouveler ou éventuellement acquérir du patrimoine, par le biais d'emprunts (capital et intérêts à rembourser), de l'amortissement des subventions d'investissement et de l'autofinancement complémentaire. Il s'agit de l'« **épargne patrimoniale** », constituée du **solde entre les recettes totales du service et les dépenses courantes** telles que définies ci-dessus.

L'épargne patrimoniale représente donc **les sommes dégagées annuellement pour le financement des investissements passés (remboursement d'un emprunt et paiement des intérêts), effectuées dans l'année (autofinancement), ou à venir (constitution de provisions) et non les seuls investissements effectivement réalisés dans l'année**. L'idée est d'éviter de complexifier la méthode par l'analyse détaillée des montants dépensés en section d'investissement, et de ne pas avoir à tenir compte des excédents / reports des années précédentes

5. Choix des indicateurs et dénominateurs

Les comparaisons se basent sur deux types de ratio :

- Chaque fonction assurée par le service (production, distribution, gestion des abonnés, pilotage et support) fait l'objet d'une **comparaison de ratios « dépenses affectées à la fonction / variable dimensionnante de la fonction »** :
- le nombre de m³ produits pour le coût de production (ou le volume acheté + produit),
- le linéaire de réseau pour la fonction distribution,
- le nombre d'abonnés pour la fonction gestion des abonnés,
- les recettes totales du service pour la fonction pilotage et support.

Remarque : il est évident que le coût de chaque fonction ne dépend pas d'une unique variable dimensionnante, mais celles retenues ont été jugées les plus significatives.

- Pour construire une **comparaison globale des recettes et des coûts**, ceux-ci sont ramenés au **volume facturé aux abonnés**. Cela permet d'agréger les coûts des différentes fonctions avec un dénominateur unique, qui a du sens en ce qui concerne le coût et le prix unitaire du service. En effet, les charges du service sont financées en majorité par les volumes facturés aux usagers, qui servent d'assiette à l'essentiel des recettes.

Remarque : en conséquence de l'exclusion des volumes vendus en gros du dénominateur, les services ayant une forte part d'eau vendue en gros voient leur coût par m³ facturé aux abonnés majoré (si le tarif de vente d'eau en gros est très bas)³.

B. Collectivités participantes

1. Liste des participants

9 collectivités ont participé à l'analyse des coûts pour leur service d'eau potable en 2023.

GBA ne participe pas à l'analyse comparative FNCCR, mais ses données ont été fournies par le bureau d'études qui a analysé leur équilibre financier. Elles viennent donc abonder l'étude ; toutefois, son poids démographique (et les volumes consommés) étant faible, sa participation n'influence que peu les statistiques.

Une diversité de taille de services est présente dans l'étude, allant de GBA (51 000 habitants raccordés) aux métropoles de Lille et de Lyon qui desservent, respectivement, plus d'1 134 000 et de 1 430 000 habitants.

³ Le choix a été fait d'exclure les volumes d'eau en gros pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette méthode semble la plus couramment utilisée (par exemple par l'observatoire de suivi des procédures de délégation de service publics - dit « observatoire loi Sapin », placé sous la responsabilité de l'Office français de la biodiversité et pour lequel Agro-ParisTech produit une enquête). Sur le fond, les modalités de vente d'eau en gros diffèrent selon les collectivités, de même que les coûts associés. Ainsi, lorsque l'eau est livrée à la collectivité acheteuse en sortie d'usine, seules les fonctions de production et de pilotage et support sont impactées. Il n'y a pas réellement d'« économie d'échelle » sur les fonctions distribution et gestion des abonnés. En outre, le prix de vente d'eau en gros est souvent bien inférieur au prix pour les abonnés, intégrer ces volumes à l'assiette sur laquelle repose les recettes fausserait également et en sens inverse (minoration du coût unitaire par mètre cube), et à notre sens davantage, l'analyse de l'économie du service. Le volume d'eau vendu en gros et l'écart avec le tarif moyen facturé aux usagers reste un facteur explicatif du coût du service.

Tableau de collectivités participant à Explicéo – Eau potable 2023

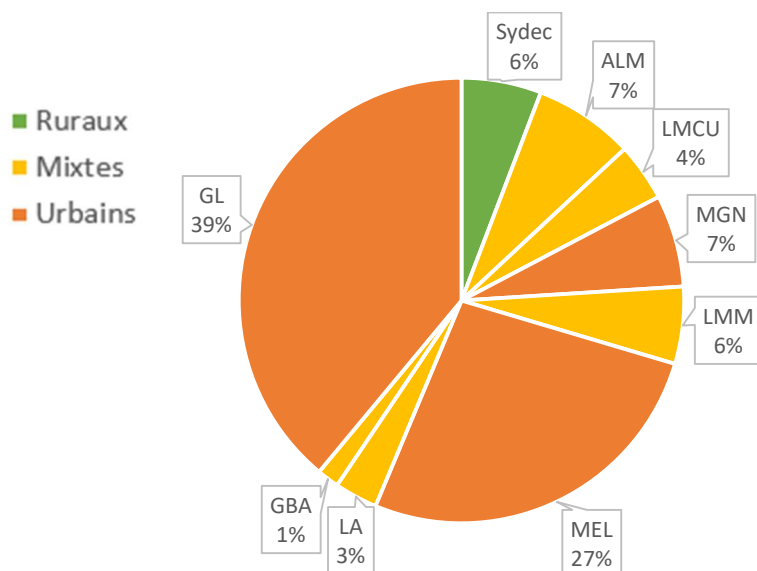
Dépt	Collectivité	Sigle	Population	Mode de gestion	Type d'urbanisation
40	Sydec des Landes	Sydec	179 892	Interne	Rural
1	GBA	GBA	50 995	Interne	Mixte
49	Angers Loire Métropole	ALM	313 688	Mixte	Mixte
53	Laval Agglomération	LA	118 811	Externe	Mixte
54	Métropole du Grand Nancy	MGN	261 351	Mixte	Urbain
59	Métropole européenne de Lille	MEL	1 134 516	Mixte	Urbain
69	Grand Lyon	GL	1 432 690	Externe	Urbain
72	Le Mans Métropole	LMM	210 410	Interne	Mixte
87	Limoges Métropole	LMCU	166 395	Interne	Mixte

Pour décrire davantage les collectivités participantes, il est possible de classer les collectivités participantes en **trois groupes** : les collectivités urbaines, les collectivités rurales et les collectivités « mixtes », ou « semi-urbaines ».

Les critères, repris de [l'analyse comparative FNCCR](#), sont les suivants :

Indicateur	Unité	Limites
Densité de branchements	Branch./km de réseau	≤15 : rural 15 < mixte ≤ 30 > 30 : urbain
Indice linéaire de consommation	m3/km/jour	≤35 : rural 35 < mixte ≤ 50 > 50 : urbain
Densité de population	Hab/km de réseau	≤110 : rural 110 < mixte ≤180 > 180 : urbain

Poids des différents participants (% des volumes facturés aux abonnés totaux du panel)

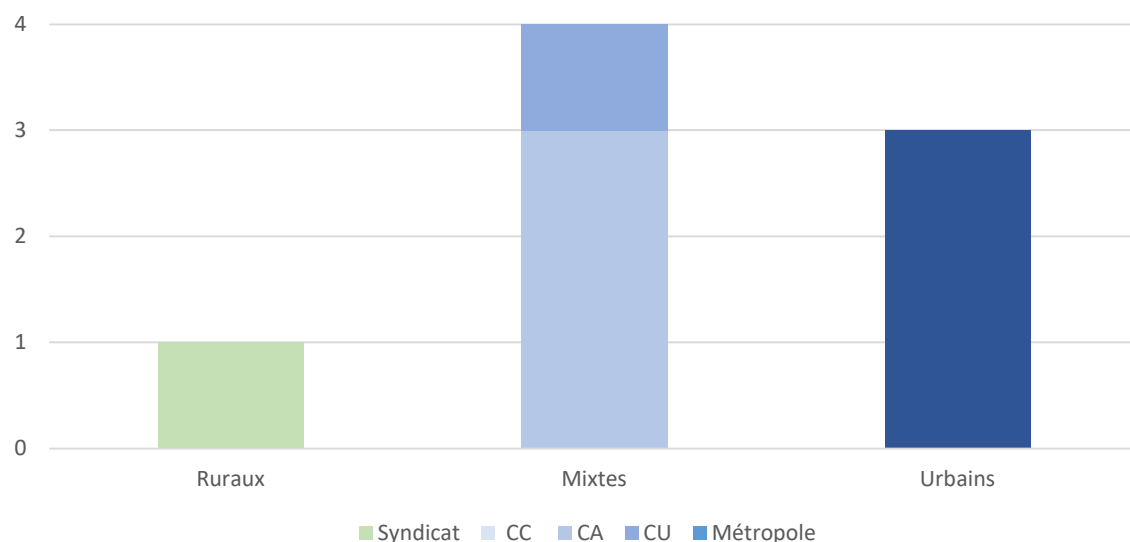


Il est à noter que les trois collectivités urbaines pèsent pour environ ¾ des volumes facturés par les 9 participants. Par ailleurs, le nombre de participants par groupe ne permet pas d'établir des comparaisons entre groupes de collectivités rurales, mixtes ou urbaines.

2. Statuts des collectivités et modes de gestion

Juridiquement, toutes les autorités organisatrices sont des groupements de collectivités, soit des syndicats mixtes soit des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles ; à l'exception de Paris).

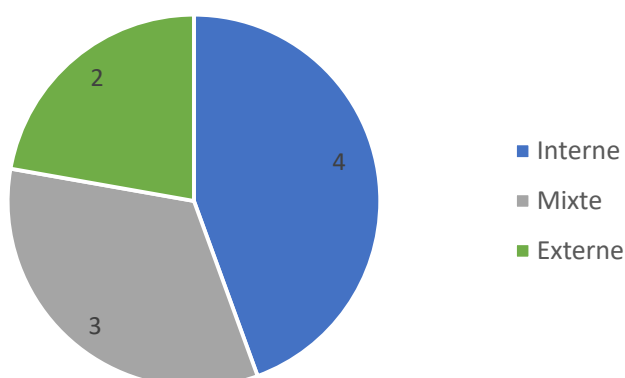
Participants par type d'autorités organisatrices (classés selon les groupes d'urbanisation)



Concernant les modes de gestion, le graphique suivant représente le nombre de collectivités dans chaque catégorie :

- « gestion interne » : l'autorité organisatrice exploite le service en interne ou via un établissement public local dédié (régie à personnalité morale)
- « gestion externe » : l'autorité organisatrice a confié les missions d'exploitation à une entité externe (via un contrat de DSP ou pour les usines via un marché de prestation, conclu avec une entreprise privée, une SEM ou une SPL)
- « gestion mixte » : l'autorité organisatrice soit possède des territoires en gestion interne et d'autres en gestion externe, soit gère différemment la production et la distribution (ex : une régie de production mais un opérateur privé pour la distribution)

Participants par mode de gestion



C. Limites de l'étude

En lisant ce premier rapport, il convient d'avoir à l'esprit un certain nombre de limites de cette étude :

- Tout d'abord, comme indiqué précédemment, le choix a été fait pour ce premier rapport au moins de proposer l'analyse sur des données correspondant à plusieurs années. Lorsqu'il n'y a pas de donnée 2023 pour une collectivité, les années antérieures ont pu être mobilisées. Cela ne devrait pas poser de souci majeur dans les périodes de faible inflation, mais devra être écarté pour les années 2021 et 2022, lorsque des augmentations générales des coûts et des prix sont significatives.
- Ensuite, la nouveauté de l'exercice a pu être à l'origine de difficultés pour affecter certaines dépenses, selon une grille de qualification qui peut différer des grilles internes à la collectivité. Les données seront sans doute affinées au fur et à mesure des années de participation.
- Le dénominateur principal, pour permettre l'agrégation des recettes ou du coût des différentes fonctions, est le volume facturé aux usagers du service. Il exclut donc les volumes vendus en gros ; les services ayant une forte proportion de volumes vendus en gros ont donc un coût par mètre cube facturé aux usagers « gonflé » par rapport à ceux qui ne vendent aucun volume d'eau à l'extérieur.
- Certaines participations de budgets tiers, telles que le reversement de la taxe d'aménagement notamment, ne sont pas identifiées (a priori à intégrer dans les subventions d'investissement). Peut-être faudrait-il créer une catégorie spécifique.
- Enfin, rappelons que nous étudions ici, en les traduisant sur une base fonctionnelle, des écritures comptables et non la réalité « physique » des coûts. Si certains coûts ou certaines recettes n'apparaissent pas dans le compte administratif, ils ne seront pas pris en compte dans l'analyse. À l'inverse, si le service porte à tort des dépenses qui devraient relever du budget général, il s'agit d'un élément explicatif du coût du service, tel que facturé aux usagers. Les exemples sont nombreux, dans les deux sens : refacturation de charges par le budget général, portage de la compétence défense extérieure contre l'incendie (DECI) ou SPANC et gestion des eaux pluviales, etc. Néanmoins, l'objectif de comparaison et d'explications des écarts devrait conduire certaines collectivités à revoir certaines affectations de dépenses ou recettes et ainsi contribuer à les rendre plus rigoureuses.
- Les moyennes présentées pour les différents groupes sont pondérées des données collectées, ce qui conduit à ce que les gros services pèsent davantage que les petits. Cela peut expliquer que les moyennes présentées s'éloignent de ce qu'on peut intuitivement penser à la lecture des graphiques.

LES RECETTES EN 2023

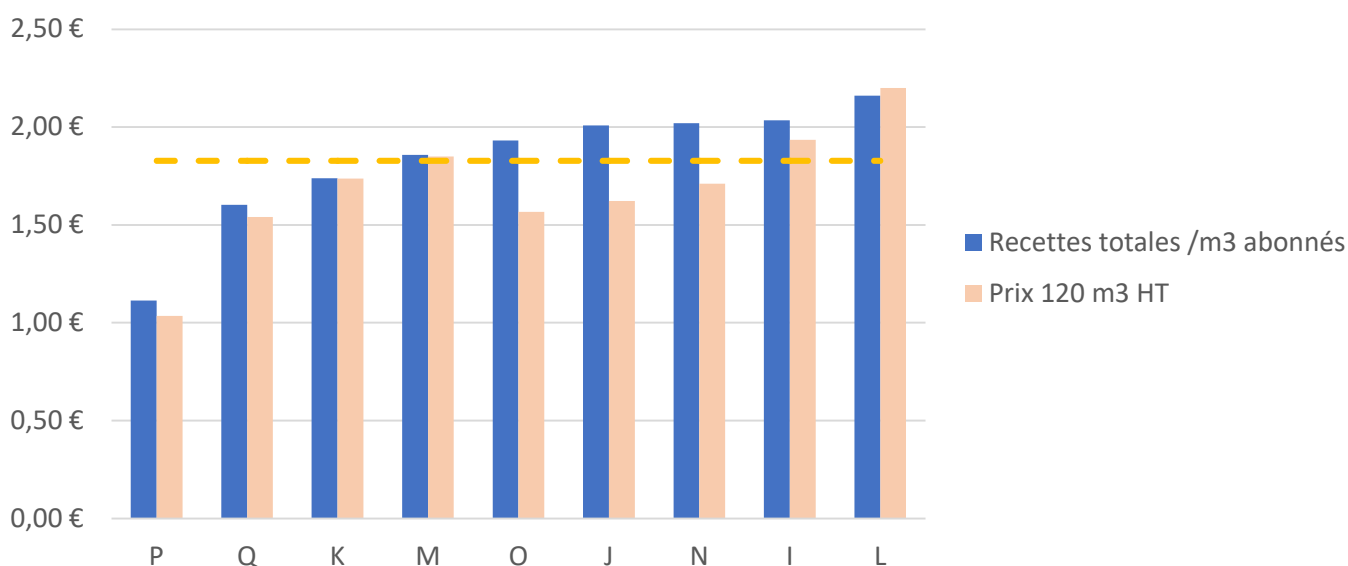
A. Comparaisons en termes de prix 120 m³ et de recettes réelles du service par rapport au volume facturé aux usagers

Les recettes des services d'eau potable sont issues majoritairement de la facturation. Pour autant, on ne peut se contenter de comparer le prix de l'eau pour étudier l'équilibre économique des services d'eau, d'autant que du fait de la structure binaire du tarif (part fixe ou « abonnement » et part variable ou « consommation ») les volumes consommés par chaque abonné peuvent faire varier le coût unitaire.

Ainsi, le prix 120 m³, qui sert de base de comparaison pour l'Insee ou Sispea (observatoire national de l'eau), n'est pas la seule variable caractéristique ni dimensionnante des recettes du service. En effet, il n'est pas toujours représentatif ni du coût réel du service pour l'utilisateur, ni des recettes effectives du service.

Le graphique 1 ci-dessous présente, pour l'ensemble des collectivités ayant participé au projet, leur prix de référence pour une consommation type de 120 m³ (hors taxes et redevances de l'agence de l'eau) et les recettes réellement perçues pour chaque mètre cube facturé.

1. Recettes totales / m³ facturé aux abonnés et prix du m³ pour une consommation de 120 m³

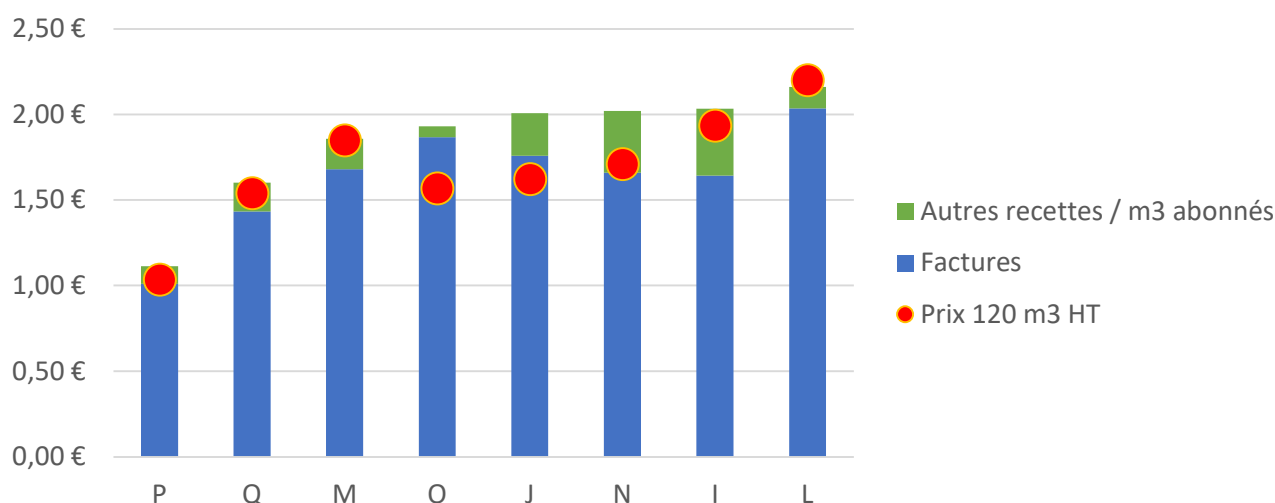


Le graphique 1 compare le prix 120 m³ à l'ensemble des recettes du service de l'eau, ramenées au volume facturé. Les recettes totales sont calculées en additionnant l'ensemble des recettes dont le Service public d'alimentation en eau potable (SPAEP) est réellement bénéficiaire (donc en soustrayant les sommes transitant par le budget mais dont le service n'est pas le bénéficiaire « final »).

Notons tout d'abord que pour six collectivités sur 9, le prix est proche des recettes réellement perçues, une fois ramenées au volume facturé (très proche même pour trois collectivités). Les trois collectivités restantes ont des recettes unitaires significativement supérieures au prix 120m³.

Cela s'explique par le fait que les recettes se composent non seulement des factures des usagers, mais également de recettes complémentaires. Il peut être intéressant de comparer le prix de l'eau pour 120 m³ aux seules recettes liées à la facturation (graphique 2).

2. Prix du m³ (pour une consommation de 120 m³) et recettes liées à la facturation (par m³ facturé aux abonnés)



Aussi, le graphique 2 distingue le prix 120 m³ HT (points rouges) et le montant perçu par le service à partir des factures d'eau (barres bleues). Ces deux indicateurs s'intéressent au même objet, le prix pour les usagers de la potabilisation et de la distribution de l'eau potable, mais divergent par leur mode de calcul.

Les recettes liées à la facturation représentent 87 % des recettes réelles totales. Ainsi, en moyenne, les redevances assainissement – issues de la facturation – sont de 1,60 € / m³ alors que les recettes totales représentent 1,83 € / m³, les services obtenant d'autres types de recette hors tarification.

Les écarts entre le prix au m³ pour la consommation de référence 120 m³/an et le prix moyen en m³ réellement facturé aux usagers peuvent être importants. En effet, cette consommation de référence a été retenue par l'INSEE dans les années 1970-80 qui ne correspond plus à la consommation d'eau moyenne annuelle par ménage :

- d'une part, la composition des ménages a diminuée ces dernières décennies et la consommation domestique individuelle a elle-même diminuée ;
- d'autre part, les abonnés ne sont pas exclusivement des ménages : habitat collectif non individualisé, établissements publics, industriels, usages agricoles...

Ces différences de « profils » de consommations des usagers auxquelles s'ajoutent des différences de structures tarifaires (progressivité ou dégressivité des tarifs, poids de la part fixe ou encore la différenciation tarifaire entre ménages et non ménages...) expliquent que la recette unitaire liée à la facturation peut s'éloigner du prix 120 m³ HT.

Par ailleurs, le service peut avoir d'autres recettes issues de ventes en gros à d'autres services publics, ou facturer d'autres services aux abonnés.

B. Composition des recettes

Si les services publics d'alimentation en eau potable sont financés en quasi-totalité par les redevances d'eau ils disposent néanmoins de recettes complémentaires, qui varient selon les services. Explicéo décompose ainsi les recettes perçues par les services d'eau potable en six catégories :

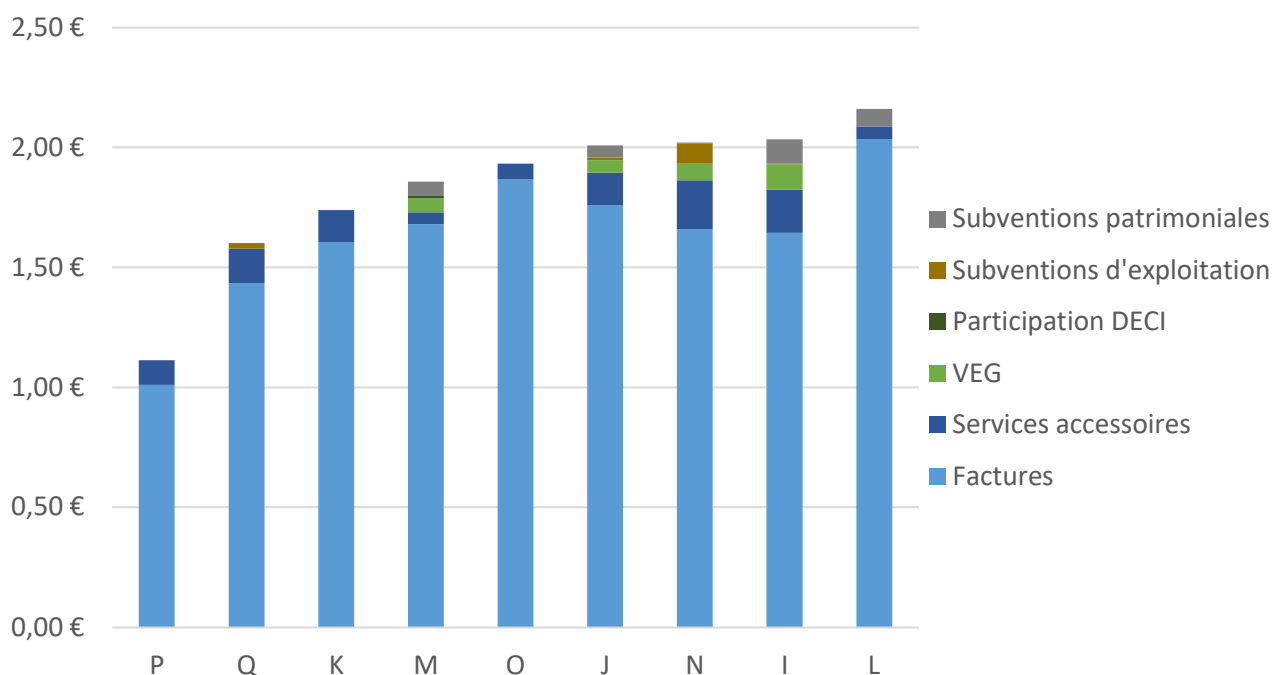


Avec plus de détails :

- Les **factures d'eau** (composées d'une partie fixe ou « abonnement » et d'une partie proportionnelle ou à la consommation, et parfois décomposée entre part collectivité et le cas échéant part délégataire) **en contrepartie du service** ;
- Les **services accessoires et exclusifs**, c'est-à-dire les recettes issues de prestations ou de travaux réalisés pour des tiers et qui leur sont facturés en dehors de la facture classique ;
- Les recettes issues des **ventes d'eau en gros** par la collectivité étudiée à des collectivités voisines ;
- La **contribution du budget général au titre de la défense extérieure contre l'incendie** (c'est-à-dire l'alimentation en eau des poteaux et bornes incendie). La ou les collectivités compétentes pour la défense extérieure contre l'incendie (communes ou EPCI à fiscalité propre) doivent financer les missions afférentes par leur budget général. Lorsque le réseau d'eau potable alimente des points d'eau incendie, il y a donc (ou il devrait y avoir) un versement du budget général de la ou des collectivités concernées compétentes pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI) au budget de l'eau potable pour couvrir ces coûts.
- Les **subventions d'exploitation et d'investissement** qui proviennent d'autres organismes, principalement des Agences de l'eau mais aussi, parfois, des départements. Elles peuvent également intégrer le reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement ou les recettes liées aux projets urbains partenariaux.

Le détail des « autres recettes » présentées dans le graphique 2 est donc exposé dans ce troisième graphique.

3. Recettes totales / m³ facturé aux abonnés



Des amortissements de subventions d'investissement apparaissent (faiblement) dans les recettes de quatre participants, et une collectivité bénéficie encore, en 2023, de subventions d'exploitation relativement importantes⁴. Néanmoins, la majorité des recettes complémentaires provient des services accessoires et exclusifs, qui représentent 8% des recettes en moyenne. Par ailleurs, quatre collectivités bénéficient de recettes au titre des ventes d'eau en gros (VEG).

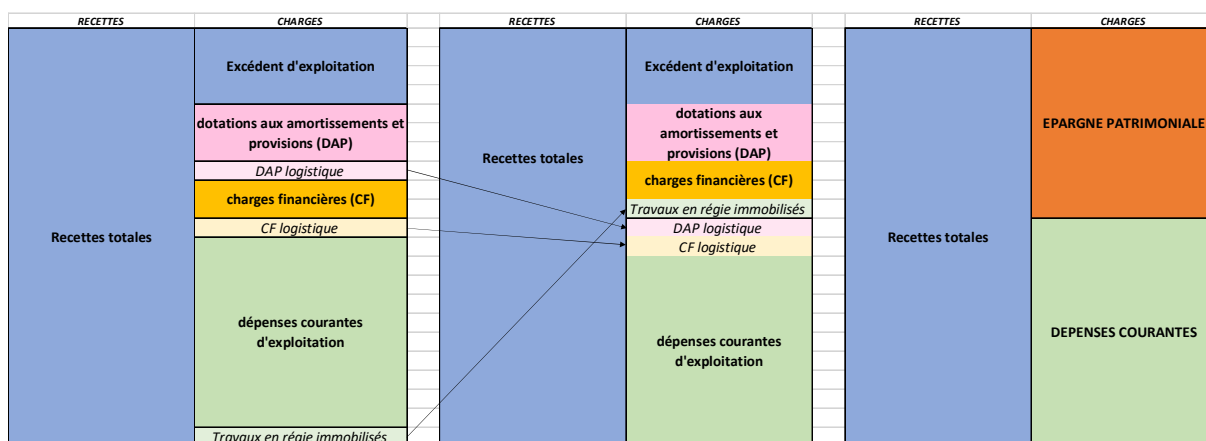
Concernant la contribution du budget général au titre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), seuls deux services d'eau sur 9 en bénéficient.

⁴ Il s'agit, en réalité, de transfert du résultat de communes ayant transféré la compétence à l'intercommunalité, qui s'étale sur plusieurs années et est assimilé à une subvention

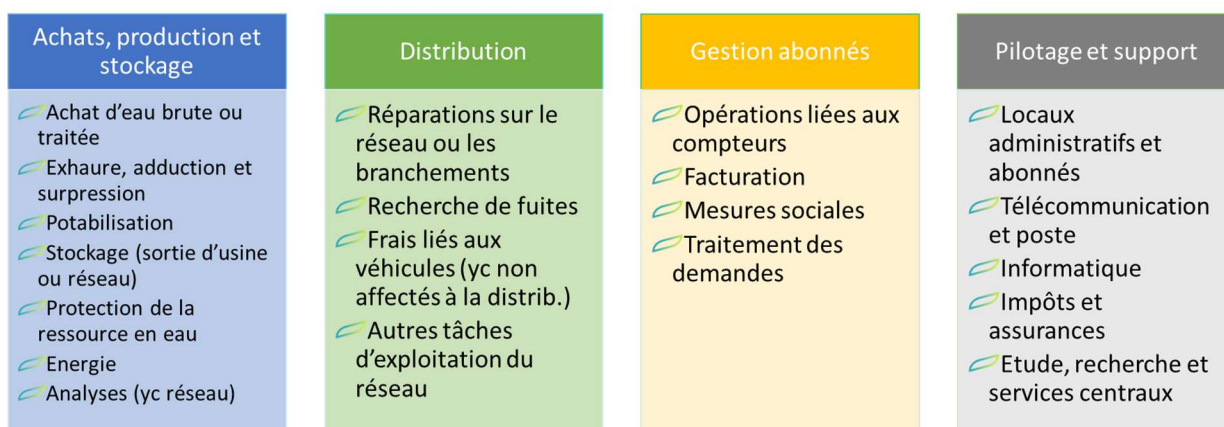
LES DEPENSES COURANTES EN 2023

Les dépenses des services d'assainissement peuvent se décomposer en deux grandes catégories : les dépenses courantes, ou dépenses directement liées à l'exploitation du service, et les dépenses à vocation patrimoniale. Nous étudierons dans un premier temps, les dépenses courantes qui regroupent les dépenses réelles d'exploitation, à l'exclusion des dotations d'amortissements (sauf celles qui concernent les biens logistiques et informatiques) et des charges financières (sauf celles qui concernent les biens logistiques).

Le schéma ci-dessous synthétise le passage du modèle de comptabilité M49 au modèle FNCCR d'analyse des coûts. Ainsi, certains montants indiqués dans les documents comptables ont été corrigés voire exclus de l'analyse : les charges financières et les travaux en régie immobilisés ne sont plus considérés comme des dépenses courantes, à l'inverse les amortissements et les éventuels emprunts liés à des biens immobiliers à usage de bureau ou à de l'informatique sont réintégrés aux dépenses courantes.



Les dépenses courantes regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement du service et qui se reproduisent chaque année. Dans le cadre de cette étude, elles ont été réparties en 4 grandes catégories fonctionnelles :

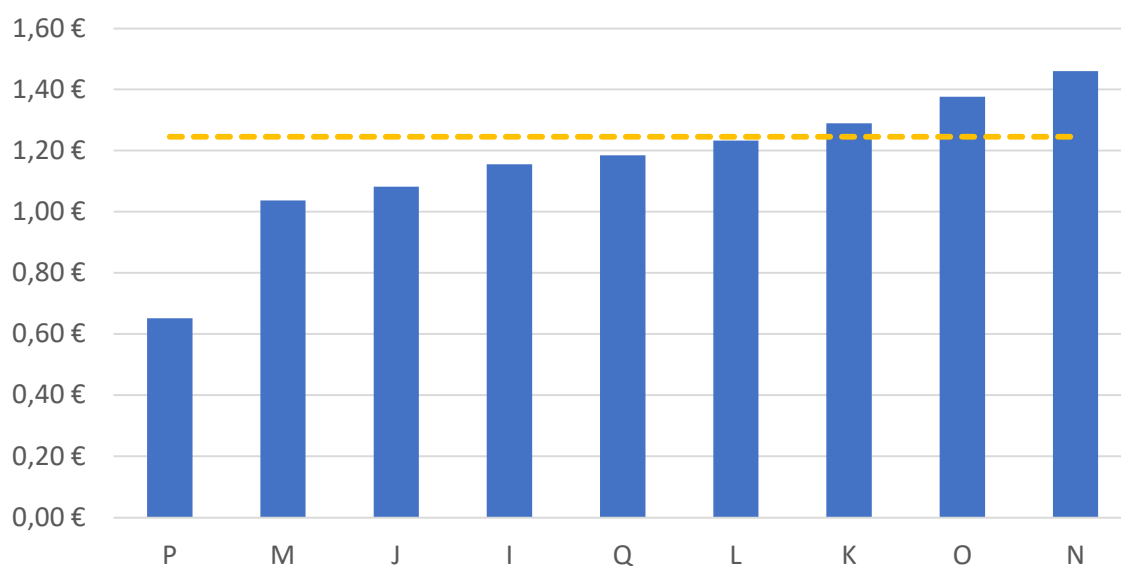


Le poids de ces différentes fonctions dans l'économie du service sera étudié après une analyse sur le niveau général des dépenses de fonctionnement des services d'eau potable.

A. Niveau des dépenses courantes

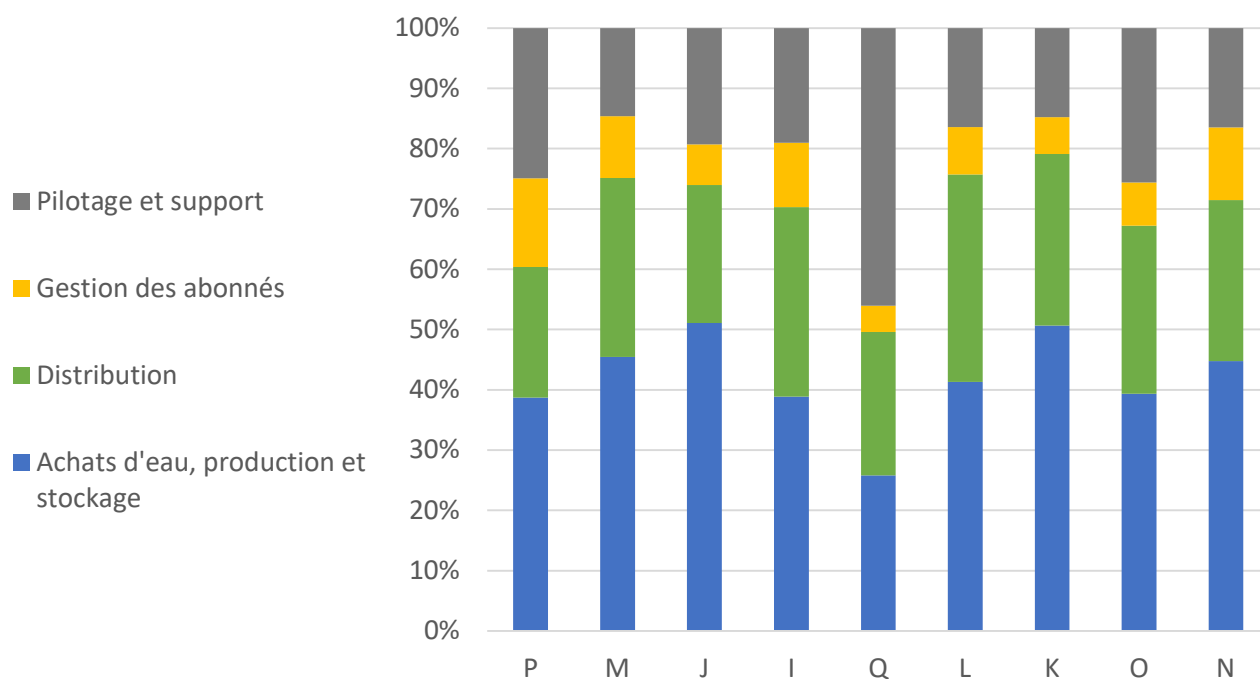
Les dépenses courantes d'exploitation du service d'eau (hors investissement donc) représentent en moyenne 1,25 €/m³ facturé aux abonnés (contre 1€ en moyenne pour les collectivités ayant participé à l'étude Explicéo en 2020).

4. Dépenses courantes / m³ facturé aux abonnés



Les dépenses courantes des SPAEP sont en majorité composées par les dépenses liées aux achats d'eau, à la production et au stockage (38 % en moyenne) et de la distribution (26 % en moyenne). Viennent ensuite les dépenses liées au pilotage et support (28 % en moyenne) et la gestion des abonnés (8 % en moyenne). Les fonctions « techniques », **production et distribution de l'eau potable, représentent donc entre 60 et 80 % des dépenses courantes**. Chaque fonction d'exploitation du service peut ensuite être analysée au regard de plusieurs dénominateurs.

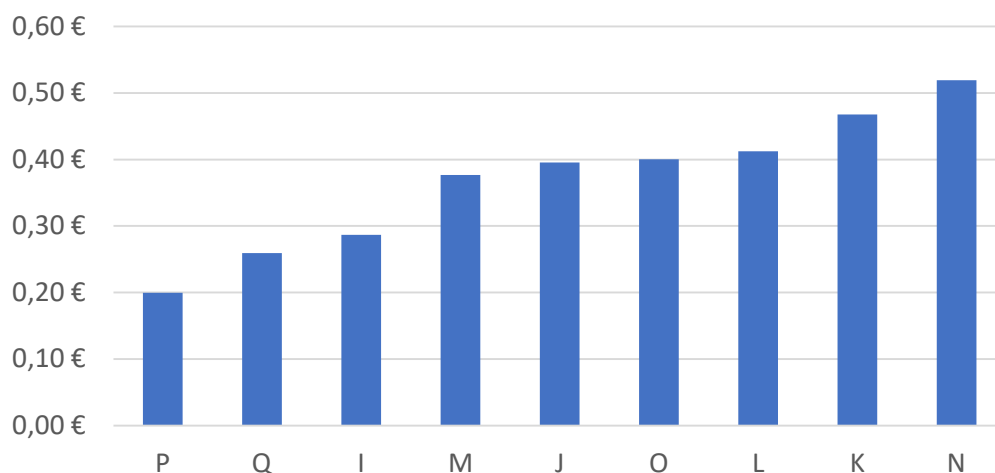
5. Répartition des dépenses courantes (en %)



B. Coûts de production, achats d'eau et stockage

Commençons par le coût d'exploitation pour la production et l'achat d'eau. **Ces coûts intègrent l'ensemble des charges d'achat d'eau, de production et de stockage. Toutes les charges d'énergie, de traitement et les analyses de conformité y sont intégrées** (y compris les analyses de distribution ou les éventuels compléments de désinfection en réseau).

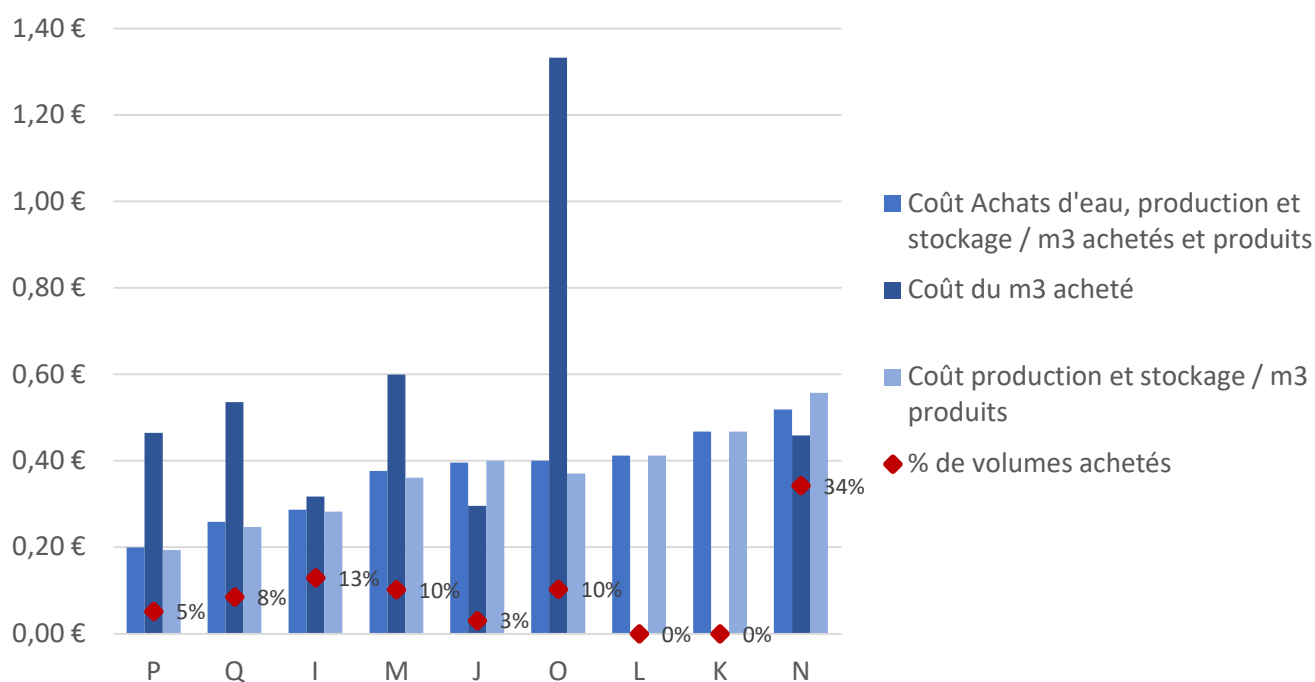
10. Coût de la production, achats d'eau et stockage / m³ achetés et produits



Ce graphique fait apparaître de grandes disparités sur le coût au mètre cube produit et/ou acheté, puisqu'un mètre cube coûte aux services participants entre 0,20€ et 0,52€. L'origine et la localisation de la ressource, sa qualité, les traitements effectués ont sans doute un grand impact sur ces différences de coût.

La différence de coût est en outre liée à l'indépendance en termes de ressource. En effet, il apparaît très clairement (cf graphique 11), que les achats d'eau en gros font grimper ces coûts. Cela s'explique notamment par le fait que le prix de vente couvre également les investissements et toutes les charges liées aux fonctions support, qui ne sont pas pris en compte dans le coût d'exploitation de la fonction production.

11. Coût de la production (yc stockage) / m3 produit & des achats d'eau / m3 acheté



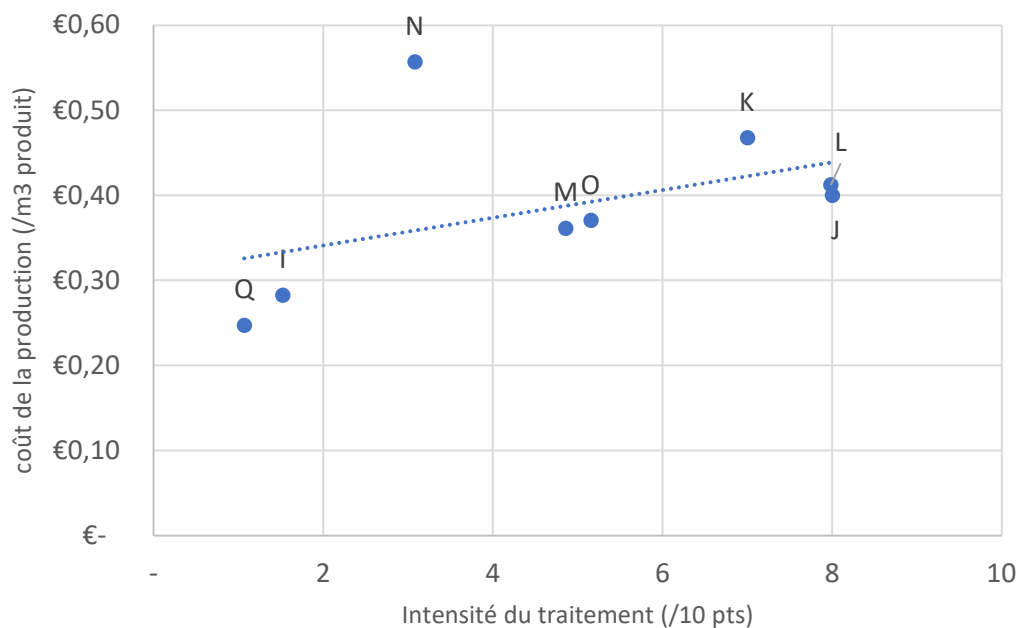
Ainsi, l'un des services achète l'eau sans doute au prix « abonné » ou quasiment. Les services « acheteurs » sont plus ou moins impactés par le prix d'achat de l'eau selon les volumes concernés (faible conséquence par exemple pour la collectivité O, malgré ce prix de l'eau très élevé mais qui ne concerne que 10% des volumes mis en distribution).

Quant au coût de production lui-même, il varie de 0,20€ à 0,56€/m³ produit. De nombreux facteurs peuvent expliquer ces différences (difficulté et éloignement du prélèvement, qualité de l'eau brute, etc.). Parmi eux, il est possible d'étudier le lien entre le prix et les traitements mis en place. Pour se faire, nous nous appuyons sur le score d'« intensité de traitement » (sur 10 points), créé dans le cadre de l'analyse comparative FNCCR ; l'intensité de traitement est calculée en considérant la part des volumes distribués traités avec chacune des méthodes suivantes :

- prétraitement ,
- clarification,
- oxydation / désinfection,
- affinage (pts x2),
- nano / ultrafiltration (pts x3),
- autres traitements (pts x2).

L'indice d'intensité du traitement se situe entre 0 (aucun volume distribué ne subit de traitement) et 10 (toute l'eau distribuée subit l'ensemble des traitements mentionnés).

12. Coût de la production / m³ produit et intensité du traitement

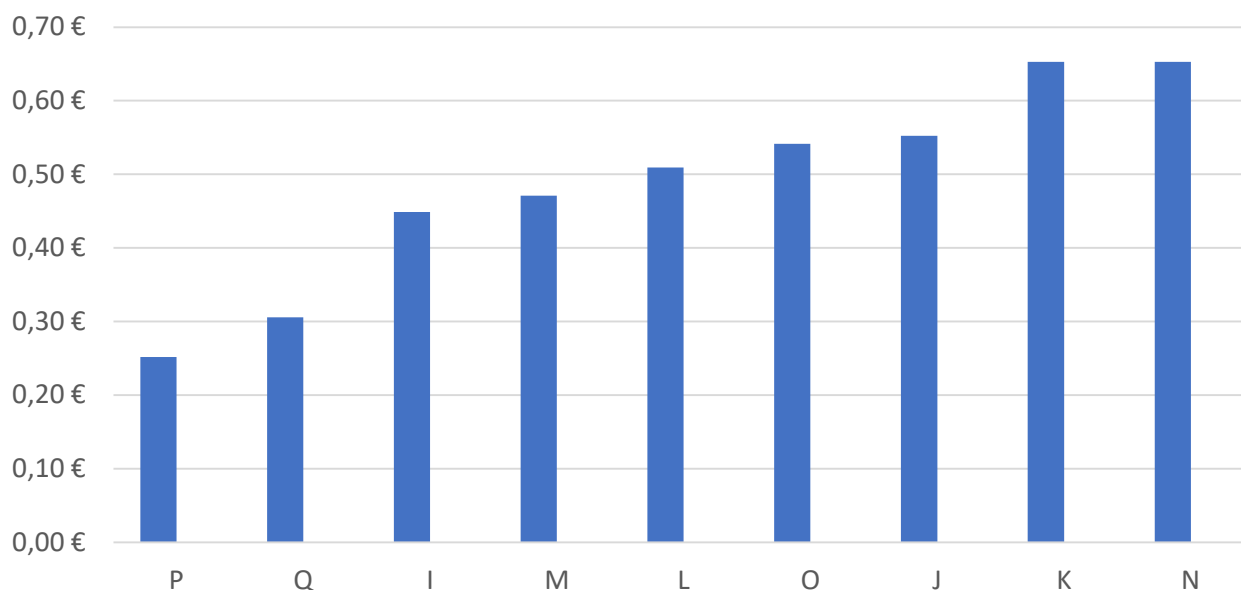


Le lien entre coût de la production et intensité de traitement, que l'on pouvait pressentir, apparaît clairement, même si d'autres éléments sont à prendre en compte.

Enfin, les éléments présentés illustrent des différences de coût réel de production des volumes mis en distribution mais ne reflètent pas nécessairement le poids de la production dans le coût de l'eau potable telle qu'elle est facturée aux abonnés. En effet, **une partie seulement (certes, la grande majorité) de l'eau produite (ou achetée) est facturée à l'abonné ; ce n'est pas le cas des volumes mis en distribution mais non facturés** (fuites sur le réseau, eau consommée non facturée, eaux de service, vols d'eau, sous-comptage).

Ainsi, l'ensemble des m³ mis en distribution (c'est-à-dire produits ou achetés) ne sont pas *in fine* vendus aux abonnés (pertes sur le réseau, mais incluent également eaux de services, volumes non comptés / non vendus, etc.), ce qui pèse sur le coût de la fonction production et achat d'eau une fois ramenée aux mètres cubes vendus aux abonnés (graphique 13).

13. Coût de la production, achats d'eau et stockage / m³ facturé



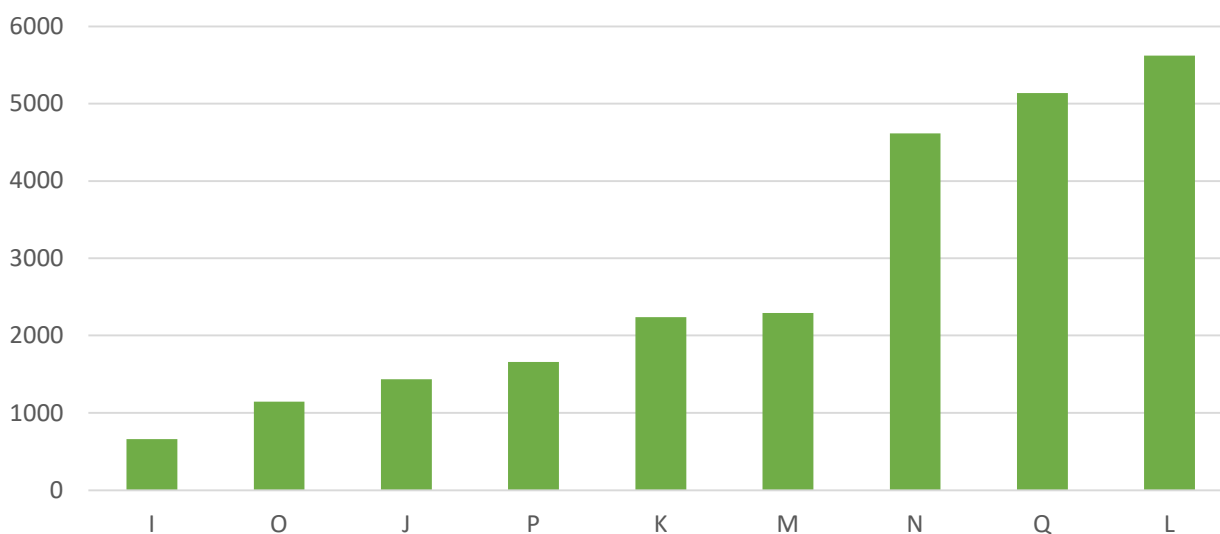
La fonction production, achat d'eau et stockage d'eau représente entre 0,25€ et 0,65€ /m³ facturé aux usagers, la moyenne se situant à 0,47€/m³. Il n'y a pas de différence significative entre les services urbains ou ruraux, les différences étant davantage liées à l'origine et la disponibilité des ressources en eau exploitées par les services.

C. Coûts de distribution

Ces coûts intègrent toutes les charges d'exploitation du réseau et des branchements (manœuvres des vannes, recherche de fuites, intervention sur fuite et réparation de canalisation et de branchement). Par simplification, ces charges intègrent aussi tous les coûts de transports (véhicules, carburant) même si certains véhicules relèvent de la production ou à la gestion des abonnés.

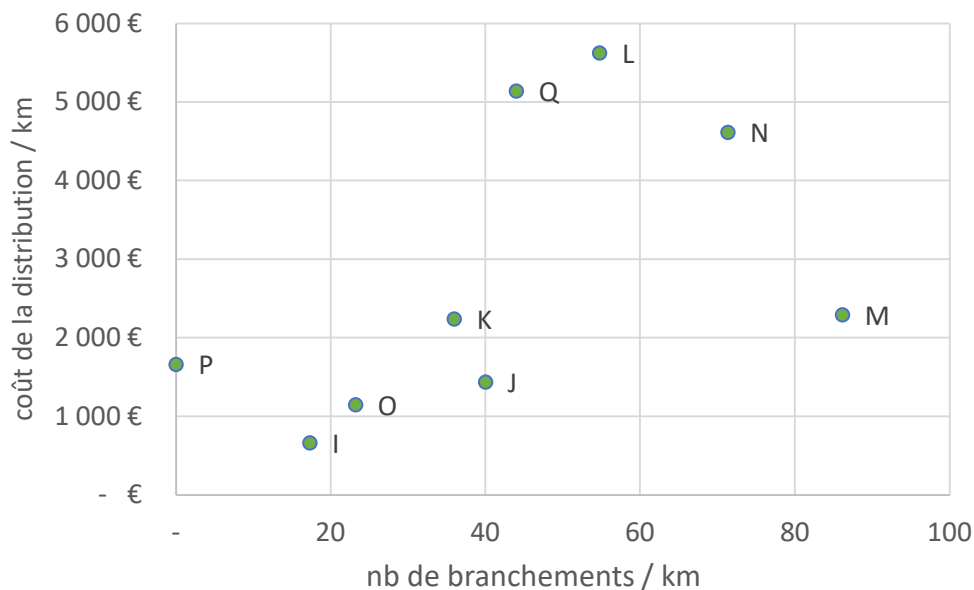
Le graphique 14 montre les différences de coûts d'exploitation par km de réseau. Ce ratio du coût d'exploitation par kilomètre de réseau est un ratio fondé sur une base « technique », permettant d'illustrer et de comparer les coûts réels d'exploitation, qui vont de 660€/km pour la collectivité I (service rural) à 5600€/km pour la collectivité L (service urbain et topographie défavorable).

14. Coût de la distribution / km de réseau



En termes de facteur explicatif du coût d'exploitation, le graphique 15 propose d'étudier la corrélation entre ce coût et la densité de branchements (étant elle-même un indice du caractère dense et donc urbain du territoire).

15. Coût de la distribution / km de réseau et densité de branchements



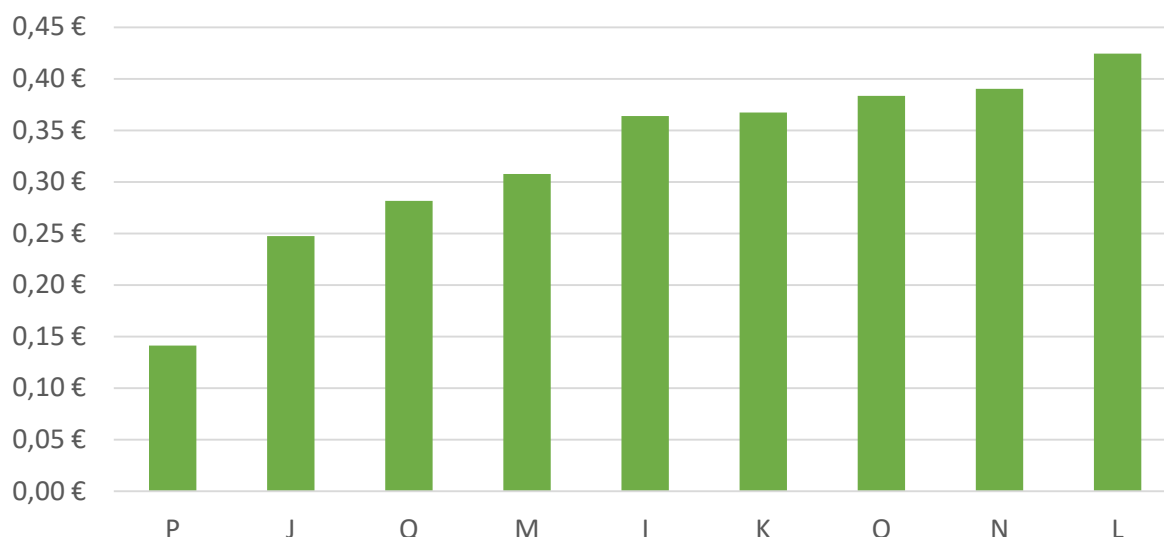
La corrélation apparaît établie, et confirme que ramenés au mètre linéaire (ou au km linéaire), les réseaux sont en moyenne d'autant plus coûteux à exploiter qu'ils sont implantés en zones plus urbaines (diamètre plus importants, interventions plus complexes en raison des contraintes de voirie mais aussi de l'encombrement du sous-sol...).

En revanche, ramené à l'utilisateur desservi ou au m³ distribué, le coût d'exploitation des réseaux urbains sont généralement plus faibles que ceux des réseaux ruraux, du fait de la densité d'utilisateurs (ou indice linéaire de consommation) plus élevés. Ainsi, le coût par km apparaît insuffisant pour illustrer les écarts de prix de l'eau. En effet, les coûts du service étant au final financés essentiellement par les volumes facturés aux utilisateurs, c'est le dénominateur à prendre en compte pour illustrer le poids de la distribution dans la facture d'eau.

NB : l'indice linéaire de consommation, qui permet de mettre en relation le nombre de m³ vendus par an et le linéaire de réseau en km. Cet indice prend en compte la totalité des volumes consommés et donc intègre à la fois la densité de l'urbanisation et l'intensité des activités économiques consommatrices d'eau du territoire.

Ramené au volume facturé aux utilisateurs, le coût de la distribution représente de 0,14 à 0,42 €/m³. Les différences de coût d'exploitation du réseau sont plus ou moins compensées par les différences de consommation par km. En 2020, avec un panel plus important, les moyennes par « groupe d'urbanisation » faisaient apparaître que la moyenne du coût de la distribution par m³ facturé était plus importante pour les collectivités rurales (car le coût unitaire d'exploitation d'un km de réseau était supporté par peu d'utilisateurs, consommant de faibles volumes) que pour les collectivités urbaines ou mixtes. Cela n'apparaît pas aussi clairement en 2023, du fait de la petitesse de l'échantillon.

16. Coût de la distribution / m³ facturé aux abonnés



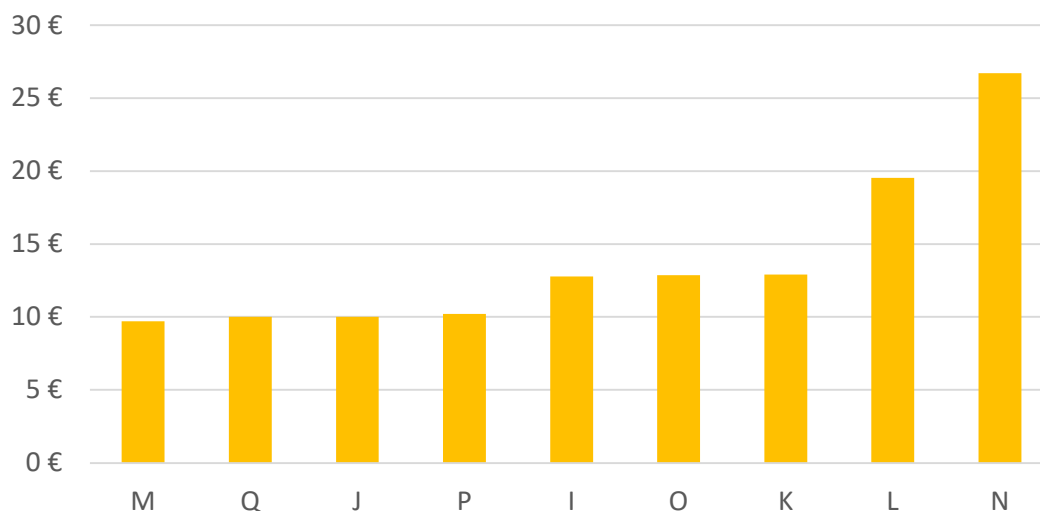
D. Coûts de gestion des abonnés

Ces coûts intègrent le relevé des compteurs, la facturation, le recouvrement et la gestion des abonnés - usagers. On les ramène au nombre d'abonnés pour obtenir un coût de gestion par abonné, reflétant les contraintes pesant sur les services, notamment en termes de facturation.

Le coût de la gestion des abonnés varie de 9,70€ à plus de 26€ /abonné. Les coûts par abonné sont bien plus élevés pour les collectivités urbaines, qui gèrent un grand nombre d'abonnés collectifs : derrière un abonné se cache un nombre d'utilisateurs variable, engendrant de plus ou moins nombreux échanges (concernant d'autres sujets que la facturation, plus directement liée au nombre d'abonnés).

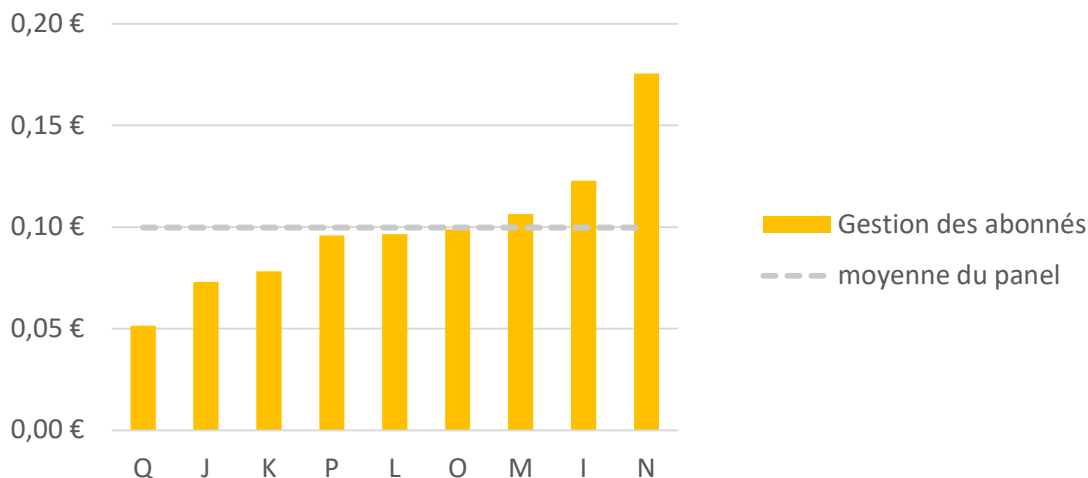
Remarques : certains coûts que nous avons fait le choix d'intégrer à la fonction « gestion des abonnés » sont peut-être affectés par erreur (et par habitude / placage de la comptabilité analytique interne) à d'autres fonctions (notamment la distribution pour l'activité des agents releveurs) par certaines collectivités. Par ailleurs, les éventuelles contributions du budget assainissement à celui de l'eau en contrepartie de la facturation et du recouvrement amiable des redevances assainissement viennent en déduction de ce coût de gestion des abonnés ; ils sont également très variables, le budget de l'eau portant parfois plus de 80% du coût de gestion des abonnés, et parfois uniquement 50%.

17. Coût de la gestion des abonnés / abonné



Comme pour les autres fonctions, il s'agit ensuite de comparer ce que représente la gestion des abonnés par m³ facturé aux abonnés. La gestion des abonnés représente en moyenne 0,10 €/m³ facturé.

18. Coût de la gestion des abonnés / m³ facturé

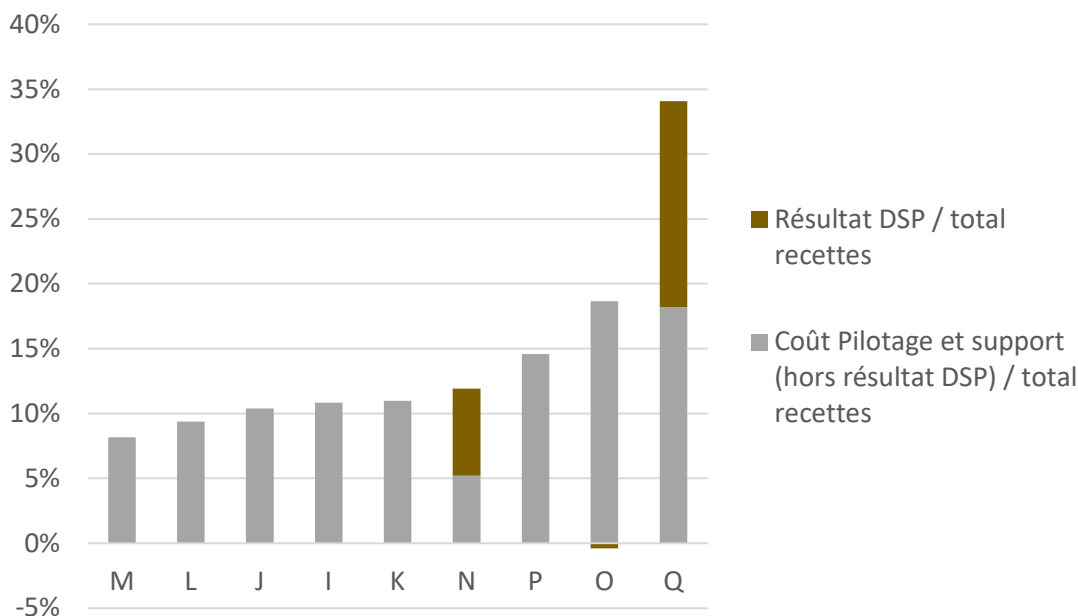


E. Coûts de pilotage et support

Toutes les charges non directement affectées à une des fonctions précédentes sont intégrées dans le pilotage et support. Ces charges intègrent toutes les charges administratives (frais postaux, assurance, locaux administratifs), le personnel des services supports et de la direction générale, l'informatique (même s'il s'agit d'informatique technique).

Ces charges intègrent aussi le personnel de bureau d'études ou de maîtrise d'œuvre (interne ou externe) ainsi que le résultat des délégataires en cas de DSP. Précisons que les charges des services supports sont, pour certains EPCI à fiscalité propre, mutualisées avec les services centraux, et n'apparaissent dans l'étude que la quote-part des coûts pris en charge par le budget de l'eau.

19. Coût du pilotage et support / recettes totales



La fonction pilotage et support pèse davantage dans les collectivités ayant recours à la délégation de service public. Il y a une certaine logique puisque cette fonction intègre les résultats de la DSP, mais également les « frais de siège » ou autres éléments de R&D.

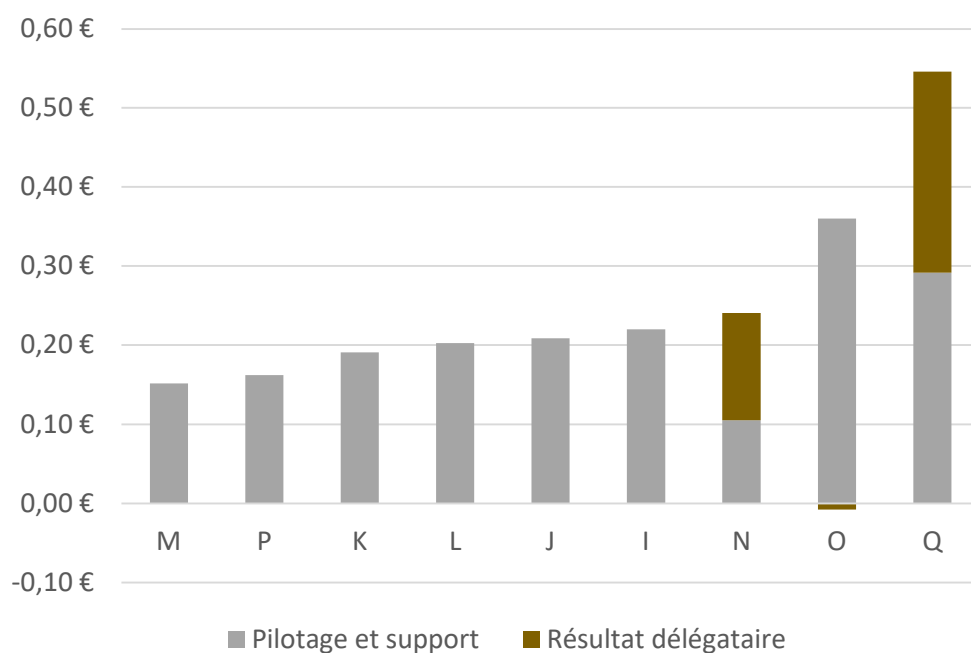
Parmi les facteurs explicatifs des différences, on peut également supposer qu'en zone urbaine les charges de bâtiments soient plus élevées, de même que les salaires. La présence de bureaux d'études internes, comptabilisés dans cette

catégorie, peut également avoir un impact sur le niveau du coût affecté à la fonction pilotage et support, de même que l'activité en lien avec les réponses aux DT-DICT et autres demandes en lien avec les travaux des tiers en milieu urbain dense. Par ailleurs, la fonction pilotage et support se voit imputer l'ensemble des charges informatiques et liées aux systèmes d'information souvent plus développés dans les services urbains (en réalité, les grands services...).

Les résultats des délégataires apparaissent négatifs pour deux collectivités, et positifs pour trois autres.

Une fois ramenée au volume facturé, la fonction pilotage et support représente entre 0,15€/m³ et 0,55€/m³. La médiane se situe 0,25€/ m³ facturé.

20. Coût du pilotage et support / m³ facturé aux abonnés

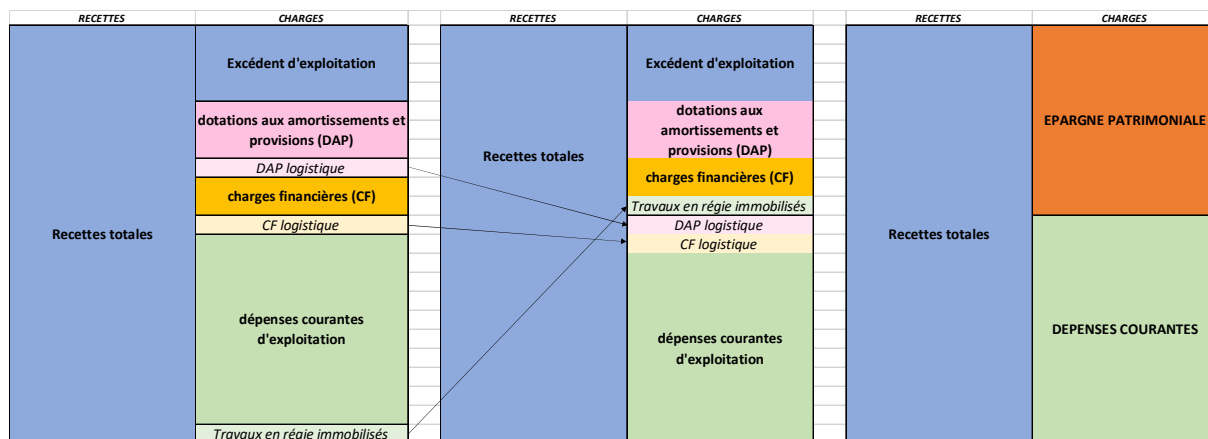


L'ÉPARGNE PATRIMONIALE EN 2023

A. La constitution de l'épargne patrimoniale

Après couverture des charges courantes, étudiées ci-dessus, les recettes permettent de dégager une « épargne patrimoniale », c'est-à-dire une capacité d'investissement, calculée comme la **différence entre le total des recettes et les charges d'exploitation du service**. Cette épargne patrimoniale permet de financer les travaux de l'année, le remboursement de la dette et le cas échéant des « provisions » qui seront mobilisées ultérieurement. Elle a aussi été constituée grâce aux subventions d'investissement perçues.

Le schéma ci-dessous synthétise le passage du modèle de comptabilité M49 au modèle Expliceo : sont sorties des dépenses courantes les charges financières et les amortissements liés aux ouvrages techniques (voir le guide méthodologique pour davantage de précisions).



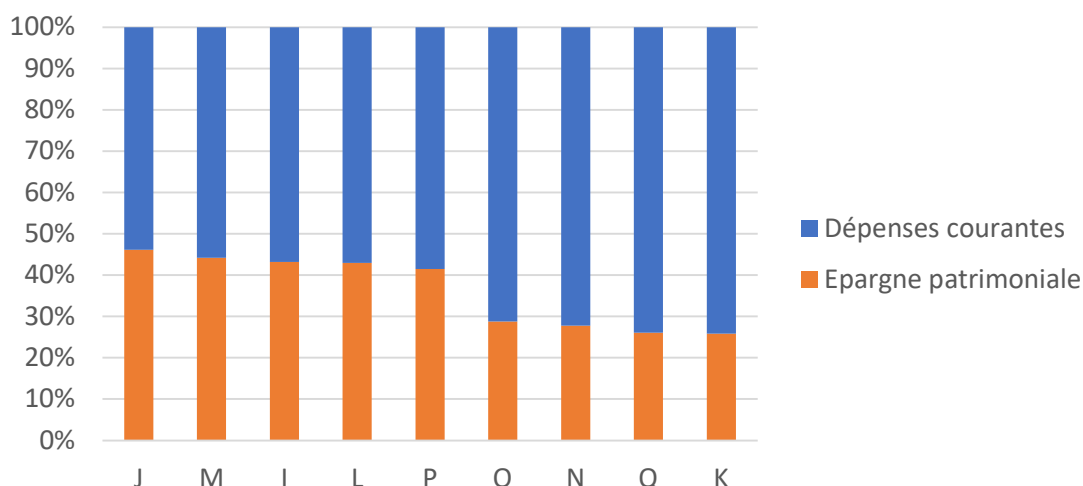
NB : l'épargne patrimoniale s'approche de la notion d'épargne de gestion, utilisée en gestion financière, mais il y a quelques différences, visant à permettre les comparaisons entre collectivités en gommant certains choix de gestion qui n'ont pas à impacter l'analyse (ex : achat ou location des bureaux, achat ou location des véhicules, politique informatique : tous ces éléments sont réintégrés dans les dépenses courantes, pour que **l'épargne patrimoniale ne concerne que les investissements techniques**).

B. Niveau de l'épargne patrimoniale

Après couverture des charges courantes, étudiées ci-dessus, le prix de l'eau permet de dégager une « épargne patrimoniale », c'est-à-dire une capacité d'investissement, calculée comme la différence entre le total des recettes et les charges d'exploitation du service. Cette épargne patrimoniale permet de financer les travaux de l'année, le remboursement de la dette et le cas échéant des « provisions » qui seront mobilisées ultérieurement. Elle a aussi été constituée grâce aux subventions d'investissement perçues.

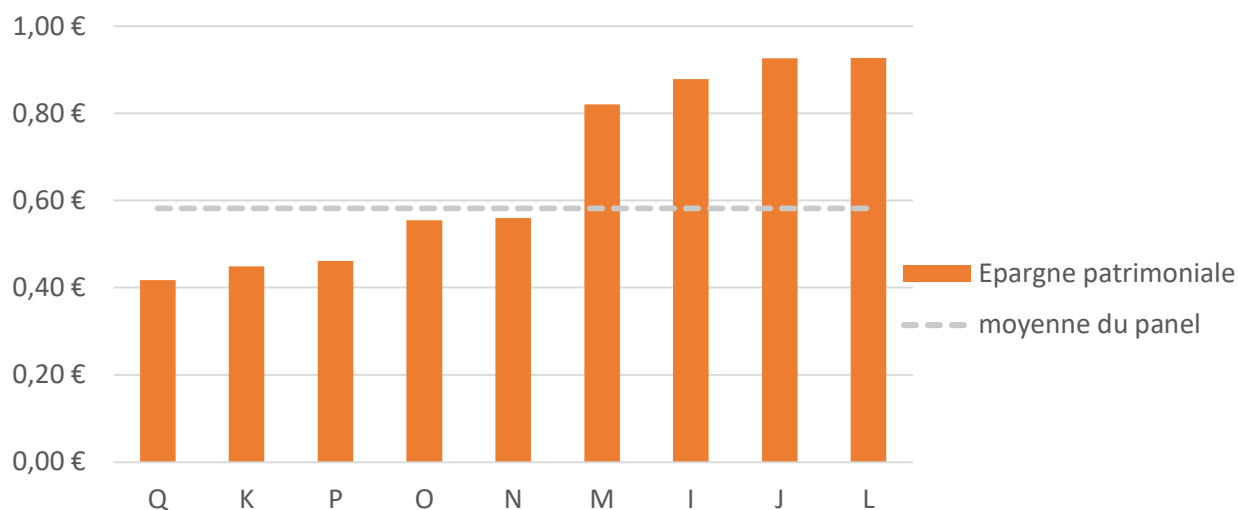
Le graphique 21 montre le poids relatif des dépenses courantes et de l'épargne patrimoniale. En moyenne, les dépenses courantes représentent 68% des recettes du service, ce qui laisse 32% des recettes intégrées dans l'épargne patrimoniale. Ce niveau d'épargne patrimonial peut dépendre de l'état du patrimoine et des besoins du service. Notons que ce taux d'épargne patrimonial est en diminution par rapport à l'année 2020, où il atteignait 39% en moyenne sur l'échantillon étudié.

21. Poids des dépenses courantes et épargne patrimoniale dans les recettes du service



Cette épargne patrimoniale, une fois ramenée au volume facturé aux abonnés, représente en moyenne 0,58€/m³ (graphique 22).

22. Épargne patrimoniale / m³ facturé aux abonnés



On peut supposer que les services publics d'eau potable ayant des besoins en investissement importants sont enclins à constituer une épargne patrimoniale plus importante. Mais la constitution d'une épargne patrimoniale dépend aussi **d'un choix de gestion propre à la collectivité** et qui va **impacter directement le prix de l'eau potable**. Une collectivité qui a déjà de bonnes infrastructures (ex : réseau récent en bon état, qualité de l'eau excellente) aurait intérêt à baisser ses prix en réduisant la somme d'épargne patrimoniale dégagée chaque année, n'ayant pas d'investissements importants en prévision⁵. A l'inverse, une collectivité avec de mauvaises performances (ex : réseau fuyard) aurait intérêt à dégager une plus grande épargne patrimoniale pour financer de futurs investissements et améliorer sa performance.

Dans les faits, des services avec de hauts niveaux de performances continuent de dégager une épargne bien au-dessus de la moyenne chaque année alors que d'autres qui ont besoin d'investir dégagent, malgré des politiques réglementaires et financières incitatives, une faible épargne patrimoniale. Le niveau d'épargne patrimoniale ne dépend donc pas seulement d'un choix rationnel corrélé à la prévision d'investissement à réaliser pour une collectivité mais aussi d'un choix politique, grandement lié au prix de l'eau. En effet, l'épargne patrimoniale dégagée par la facturation explique, pour une part importante, les coûts et donc le prix de l'eau.

⁵ En réalité peu de services se trouvent dans ce cas...

Il apparaît que réduire l'épargne patrimoniale, donc la capacité d'investissement, constitue la variable d'ajustement la plus facile, à court terme, pour maintenir un niveau de prix considéré comme acceptable.

Le prix de l'eau est donc fortement impacté par le niveau de l'épargne patrimoniale : les différences de tarifs ne traduisent pas nécessairement une différence de performance du service mais une différence d'ambition en termes d'investissement.

C. Souplesse de l'épargne patrimoniale

L'épargne patrimoniale peut être « fléchée » ou non, selon la nature des fonds qui la constituent. Ainsi, le graphique 21 présente les différentes composantes de l'épargne patrimoniale :

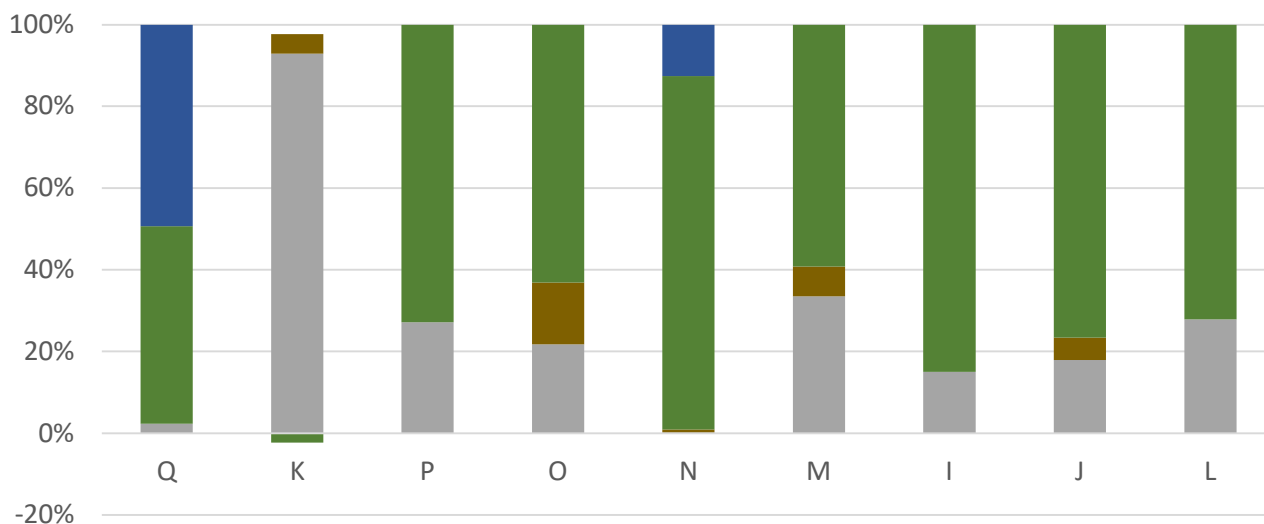


Les montants correspondant au remboursement de l'emprunt et aux intérêts, à l'amortissement de subventions, au GER du délégataire sont en réalité « fléchés » vers des dépenses passées ou contraintes.

L'autofinancement complémentaire en revanche constitue une épargne pouvant être librement orientée par la collectivité, selon ses priorités futures. Il peut être complété par la souscription d'un nouvel emprunt, mais son remboursement viendra nécessairement s'ajouter aux dépenses contraintes au sein de l'épargne patrimoniale.

Le graphique 23 illustre la décomposition de l'épargne patrimoniale (sur une base 100%). Contrairement à l'assainissement (voir rapport dédié), la grande majorité des services conservent une épargne patrimoniale « souple », c'est-à-dire affectée à l'autofinancement complémentaire qui peut être librement orienté par la collectivité.

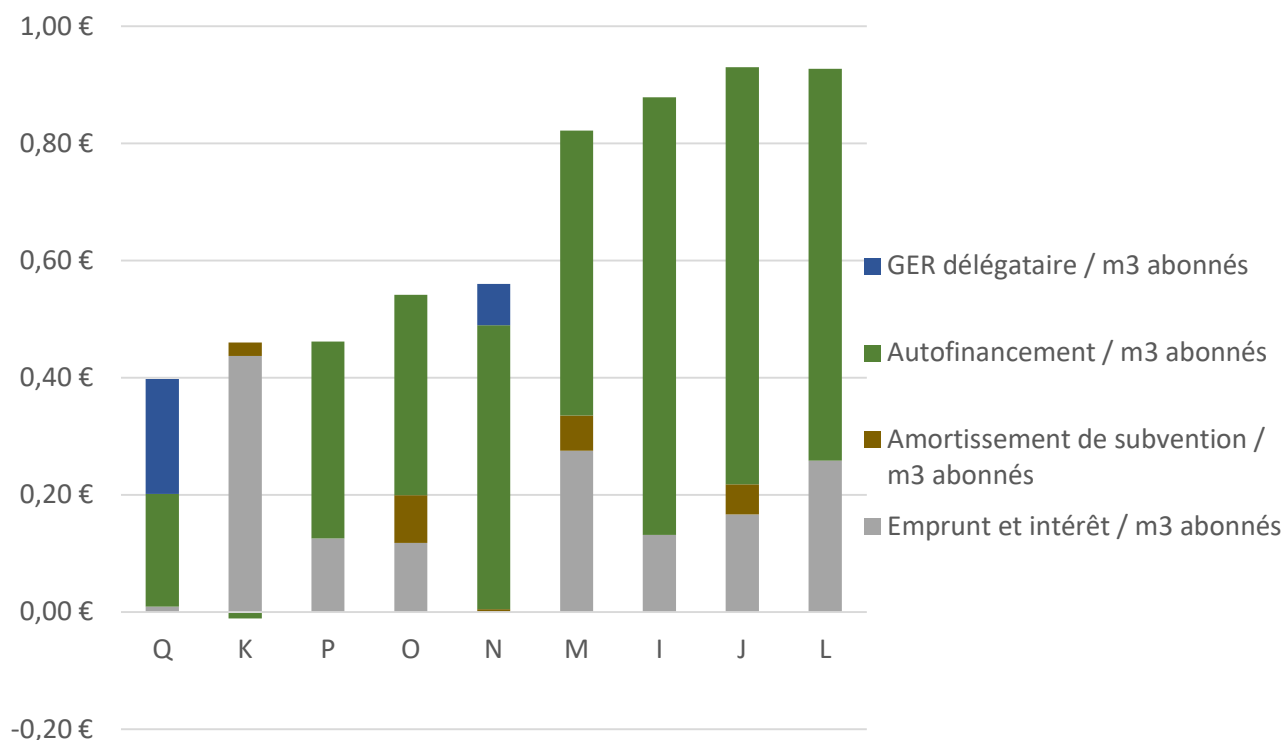
23. Décomposition de l'épargne patrimoniale



Le graphique 24 montre le poids des différentes composantes de l'épargne patrimoniale par mètre cube facturé aux usagers.

L'autofinancement complémentaire, variable, représente plus de 0,30€/m³ facturé aux abonnés 7 services sur 9. Par ailleurs, bien que l'ensemble des taux d'endettement reste très raisonnable, il représente plus de 0,20€/m³ pour la moitié des participants.

24. Décomposition de l'épargne patrimoniale / m³ facturé aux abonnés



Le recours à l'emprunt permet de lisser le coût des investissements dans le temps, et d'éviter de fortes fluctuations des tarifs appliqués.

Lorsque les collectivités votent un programme pluriannuel d'investissements, elles peuvent constituer des provisions en vue de sa réalisation, ce qui répond au même objectif.

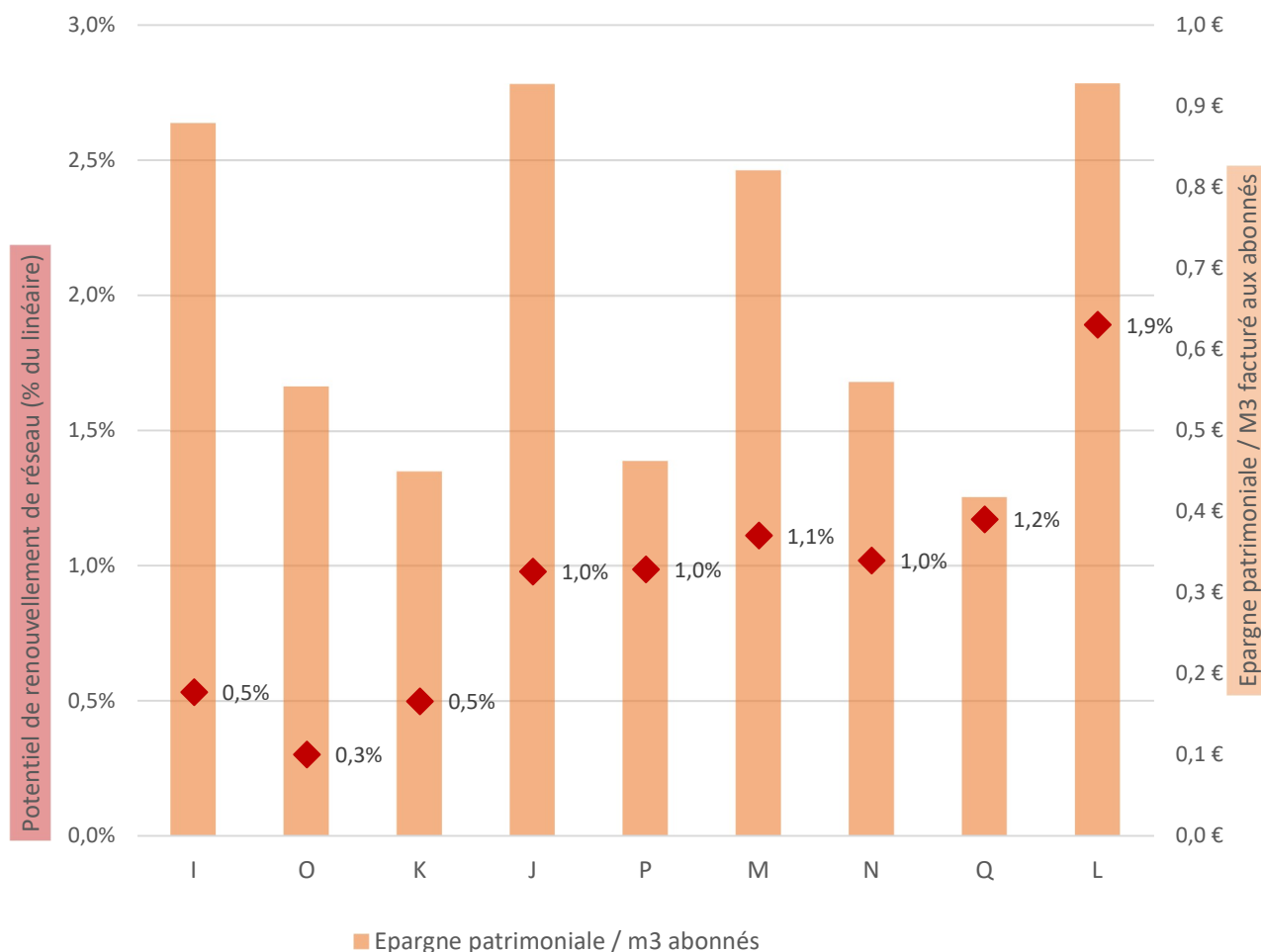
D. Appréciation du niveau d'épargne

Pour apprécier le niveau d'épargne, il est proposé d'évaluer le potentiel de renouvellement de réseau que cette épargne permettrait si elle était 100% affectée à ce dernier (il serait également possible d'appliquer un coefficient au coût du renouvellement pour prendre en compte les autres investissements à réaliser). Cela permet, à partir d'un coût moyen de renouvellement du réseau, de déterminer combien de temps il faudrait pour renouveler la totalité du linéaire du réseau de distribution. Il s'agit d'une fiction, puisqu'il y a bien sûr des investissements à faire sur les moyens de production, les réservoirs, les compteurs, etc. Cette fiction permet néanmoins de rapprocher le montant de l'épargne des coûts prévisibles des travaux, qui sont variables selon les structures.

Sont utilisés ici les coûts moyens de renouvellement du réseau issus de l'analyse comparative FNCCR pour chaque groupe d'urbanisation : 300€/ml pour les services ruraux, 550€/ml pour les services mixtes et 650€/ml pour les services urbains.

Ce choix cache sans doute des disparités au niveau des coûts réels de renouvellement, mais au vu de la forte inflation touchant notamment les travaux, cette option a été préférée à la prise en compte d'une moyenne pour chaque collectivité sur les 3 ou 5 dernières années ne prendre en compte qu'une seule année entraînant des biais trop importants car la nature des chantiers d'une année n'est pas nécessairement représentative des travaux « moyens » de renouvellement des réseaux).

25. Potentiel de renouvellement du réseau (% du linéaire)



Le graphique 25 vise à évaluer le niveau de l'épargne patrimoniale par rapport au coût de renouvellement du linéaire total (calculé comme le produit du linéaire et du coût de renouvellement unitaire d'un mètre linéaire de réseau). Ainsi, si l'épargne patrimoniale était affectée à 100% au renouvellement de réseau et si les coûts unitaires correspondaient à la moyenne des 5 dernières années, alors les collectivités pourraient renouveler en moyenne 0,93% de leur réseau (moyenne pondérée par le linéaire de réseau), avec une médiane à 1% du réseau.

NB : individuellement pour chaque collectivité cela correspond aux points rouges sur le graphique, et les moyennes aux lignes en pointillé.

Notons que, même si les montants unitaires de l'épargne patrimoniale sont plus faibles chez les collectivités urbaines et les coûts de renouvellement plus élevés, celles-ci bénéficient, du fait des linéaires proportionnellement moindres, d'un meilleur potentiel de renouvellement que les autres catégories de collectivités. Cela explique peut-être les choix en termes de niveau de prix fixés par ces collectivités, dès lors que le besoin de financement est moindre.

Les besoins en renouvellement ne sont pas nécessairement immédiats selon l'état du réseau, mais ce potentiel de renouvellement peut constituer un indicateur, quand on sait qu'est généralement préconisé un taux de renouvellement d'1%/an minimum. Néanmoins, **le pourcentage affiché ne reflète pas le fait qu'une partie de l'épargne patrimoniale est déjà fléchée vers des investissements passés (via le remboursement d'emprunts passés) et que d'autres travaux sont à réaliser**, sur les stations de production, sur les réservoirs et sur les compteurs. Donc le potentiel de renouvellement « réel » du réseau est sans doute moindre, dans des proportions diverses selon les collectivités.

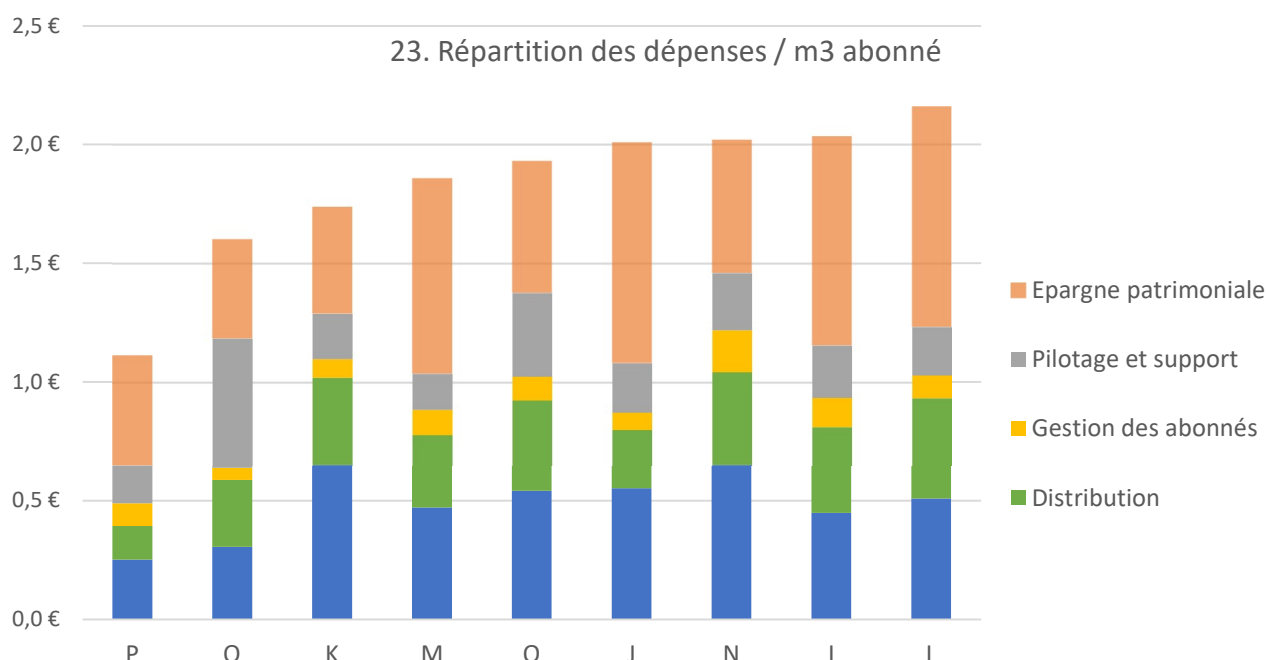
CONCLUSION

L'analyse détaillée des coûts des services d'eau et d'assainissement Expliceo est un outil qui permet d'expliquer de manière fonctionnelle les coûts des services. Neuf collectivités compétentes en eau potable ont participé en 2023.

Concernant les recettes, l'analyse permet de se rendre compte de la différence entre le « prix 120 m³ » et les recettes issues de la facturation mais aussi d'expliquer que la facturation n'est pas représentative de l'entièreté des recettes des services. Les services bénéficient ainsi de cinq types de recettes différentes, facturation incluse, comme la participation du budget général au titre de la défense extérieure contre l'incendie, les ventes d'eau en gros à des collectivités extérieures. Ensuite, la structure de consommation des usagers diffère selon les territoires, de même que la structure tarifaire, ce qui va influencer sur le prix « réellement » facturé par mètre cube consommé par les usagers.

En ce qui concerne les dépenses, le poids de chaque fonction diffère selon les services, en raison des différentes caractéristiques techniques et organisationnelles. Néanmoins, il apparaît que peu de services ont des niveaux de charges d'exploitation problématiques, les différences de prix (ramené au mètre cube facturé aux abonnés) relevant davantage des choix effectués en matière d'investissement. Le graphique 26 récapitule les charges des services, ramenées au volume facturé aux abonnés.

26. Répartition des dépenses / m³ facturé aux abonnés



Les dépenses sont ensuite partagées en deux catégories : les dépenses courantes et les dépenses à vocation patrimoniale. Les dépenses qui concourent au fonctionnement quotidien des réseaux sont subdivisées en quatre catégories : la production, les achats d'eau et le stockage, la distribution, la gestion des abonnés, et le pilotage et support. L'épargne patrimoniale, différence entre les recettes et les dépenses courantes, est essentielle en tant qu'elle permet d'échelonner les coûts des investissements qui ne pourraient être financés sur les recettes d'une même année. Elle découle réserve accumulée d'année en année et peut varier en fonction des enjeux et des choix effectués par chaque service.

Pour conclure, il faut rappeler que le choix des dénominateurs doit faire l'objet de vigilance en fonction de ce qui veut être démontré : le m³ facturé aux abonnés est l'indicateur économique de référence pour se rendre compte de la part de la facture affectée à chaque coût alors que les indicateurs de performances tels que le linéaire de réseau permettent au service de dimensionner leurs performances.

ANNEXE 1 : DEFINITION DES DIFFERENTES FONCTIONS « EAU POTABLE »

Recettes du service

Vente d'eau aux abonnés

Facturation aux abonnés domestiques

Facturation aux abonnés industriels

Vente d'eau hors périmètre

Facturation à d'autres collectivités

Participation du budget général au titre de la DECI

Services accessoires et exclusifs

Facturation pour réalisation de branchements neufs ou d'extension

Facturation des services aux abonnés (ouverture, calibrage, etc.)

Services à des tiers

Autres produits divers et financiers

Subventions d'exploitation

Subventions patrimoniales

Amortissement des subventions d'investissements

Coûts du service

Production, stockage et achats d'eau

Achat d'eau brute ou traitée

Exhaure, adduction et surpression

Redevance prélèvement de l'agence de l'eau ou VNF

Energie d'exhaure

Visite et entretien des sites d'adduction et de production

Entretien électro mécanique des sites

Contrôle sécurité des sites

Traitement

Energie de traitement

Produits de traitement

Gestion et conduite des installations (entretien, protection et maintien des usines et stations)

Stockage (tous stockages confondus : sortie d'usine ou réseau)

Energie stockage et surpression

Nettoyage des cuves

Entretien et sécurité des abords des sites

Protection de la ressource

Procédures périmètres de protection

Actions préventives (y compris achats de terrains, actions AAC)

Energie (y compris pour la distribution ou services support)

Analyses (y compris sur le réseau)

Encadrement et formations des agents "production et stockage"

Distribution

Opérations de réparations sur le réseau et les branchements

Réparations sur canalisations

Réparations sur branchements

Autres réparations sur réseaux

Recherche de fuites

Autres tâches d'exploitation du réseau

Purges

Gestion des DICT

Manipulation générale

Frais liés aux véhicules (y compris non affectés à la distribution)

Location ou amortissement

Carburant

Entretien

Encadrement et formations des agents "distribution"

Gestion des abonnés

Opérations liées aux compteurs

Ouverture de compteurs

Relevé de compteurs

Facturation

Émission et traitement des factures

Affranchissement

Gestion des impayés

Créances irrécouvrables

Mesures sociales

Gestion des abonnés

Accueil physique et téléphonique des abonnés (hors frais de locaux)

Traitement des demandes des abonnés

Encadrement et formations des agents "gestion des abonnés"

Pilotage et support

Locaux administratifs et abonnés

Locaux (loyer ou amortissement)

Poste et télécommunications

Communication et représentation

Actions de coopération internationale

Frais informatiques

Tous logiciels, y compris SIG, pilotage des sites, clientèle (location ou amortissement)

Impôts locaux et taxes

Assurances

Honoraires, frais d'acte et de contentieux

Étude, recherche, services centraux

Frais d'études générales

Frais de sièges des délégués

Contrôle du service

Frais de contrôle de la collectivité sur l'opérateur

Gestion des marchés publics

Gestion des ressources humaines

Comptabilité (budget - finance)

AMO et MOE internes

Encadrement et formations des fonctions pilotage supports

ANNEXE 2 : STATISTIQUES

A. Recettes

Recettes totales / m3 abonnés					
RTaep_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	1,93 €	1,83 €	1,11 €	2,16 €	0,32

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

Factures d'eau / m3 abonnés					
R1aep_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	1,66 €	1,60 €	1,01 €	2,04 €	0,29

VEG / m3 abonnés					
R2aep_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	- €	0,03 €	- €	0,11 €	0,04

Services accessoires et exclusifs / m3 abonnés					
R3aep_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	0,13 €	0,15 €	0,05 €	0,20 €	0,06

Participation BG DECI / m3 abonnés					
R4aep_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	- €	0,00 €	- €	0,01 €	0,00

Subventions d'exploitation / m3 abonnés					
R5aep_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	- €	0,03 €	- €	0,08 €	0,03

Subventions patrimoniales / m3 abonnés					
R6aep_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	0,00 €	0,02 €	- €	0,10 €	0,04

Autres recettes / m3 abonnés					
R2->6aep_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	0,17 €	0,23 €	0,06 €	0,39 €	0,11

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

B. Dépenses courantes : € / m³ abonnés

Dépenses courantes / m3 abonnés					
DCaep_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	1,18 €	1,25 €	0,65 €	1,46 €	0,23

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

Achats d'eau / m3 abonnés					
DCaep1_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	0,03 €	0,08 €	- €	0,22 €	0,07

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

Production et stockage / m3 abonnés					
DCaep2_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	0,43 €	0,39 €	0,24 €	0,65 €	0,13

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

Achats d'eau, production et stockage / m3 abonnés					
DCaep12_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	0,51 €	0,47 €	0,25 €	0,65 €	0,14

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

Distribution / m3 abonnés					
DCaep3_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	0,36 €	0,33 €	0,14 €	0,42 €	0,09

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

Gestion des abonnés / m3 abonnés					
DCaep4_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	0,10 €	0,10 €	0,05 €	0,18 €	0,04

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

Pilotage et support (yc résultat délégataire) / m3 abonnés					
DCaep56_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	0,21 €	0,35 €	0,15 €	0,55 €	0,12

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

C. Dépenses courantes : ratios

Coût du m3 acheté					
DCaep1_Vaeg	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (7)	0,46 €	0,46 €	0,30 €	1,33 €	0,35

*pondérée par le volume acheté

Coût production et stockage / m3 produits					
DCaep2_Vprod	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	0,37 €	0,36 €	0,19 €	0,56 €	0,11

*pondérée par le volume produit

Coût Achats d'eau, production et stockage / m3 achetés et produits					
DCaep12_V	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	0,40 €	0,37 €	0,20 €	0,52 €	0,10

*pondérée par le volume acheté et/ou produit

% de volumes achetés					
DCaep1%12_V	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	8%	17%	0%	34%	10%

*pondérée par le volume acheté et/ou produit

Coût Distribution / km de réseau					
DCaep3_km	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	2 239 €	2 742 €	660 €	5 623 €	1863

*pondérée par le linéaire de réseau (km)

Coût Gestion abonnés / abonné					
DCaep4_abo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS (9)	12,78 €	15,48 €	9,71 €	26,70 €	5,70

*pondérée par le nombre d'abonnés

Coût Pilotage et support (hors résultat DSP) / total recettes					
DCaep5_RT	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	11%	12%	5%	19%	0,04

Résultat DSP / total recettes					
DCaep6_RT	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	0%	7%	0%	16%	0,05

Coût Pilotage et support / total recettes					
DCaep56_RT	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	11%	19%	8%	34%	0,08

*pondérée par les recettes totales

D. Epargne patrimoniale

Emprunt et intérêt / m3 abonnés					
EPaep01_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	0,13 €	0,08 €	0,00 €	0,44 €	0,14

Amortissement de subvention / m3 abonnés					
EPaep02_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	0,00 €	0,01 €	- €	0,08 €	0,03

Autofinancement / m3 abonnés					
EPaep03_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	0,48 €	0,39 €	- 0,01 €	0,75 €	0,25

GER délégataire / m3 abonnés					
EPaep04_Vabo	Méd.	Moy.*	Min.	Max.	Ecart-type
TOUS	0,00 €	0,10 €	0,00 €	0,20 €	0,07

*pondérée par le volume facturé aux abonnés

Créée en 1934, la FNCCR est une association regroupant plus de 850 collectivités territoriales et des établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics de distribution d'énergie, de gestion énergétique, d'eau et d'assainissement, de communications électroniques et de valorisation des déchets. Les adhérents de la FNCCR délèguent ces services (en concession) ou les gèrent directement (en régie).



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
20, boulevard de Latour-Maubourg – 75007 – Paris

fnccr.asso.fr

